



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/50/14 (Vol. I)
27 octobre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Cinquantième session
Genève, 6-17 octobre 2003

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA CINQUANTIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 6 au 17 octobre 2003

Volume I

Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	4
I. DÉCISIONS DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR LES POINTS DE FOND DE SON ORDRE DU JOUR	5
A. Examen des progrès de la mise en œuvre du programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010	5
Conclusions concertées 476 (L).....	5
B. Développement économique en Afrique: questions se rapportant à la performance commerciale de l'Afrique	7
Conclusions concertées 477 (L).....	7
C. Coopération technique: examen des activités de coopération technique de la CNUCED	9
Décision 478 (L)	9
D. Autres décisions adoptées par le Conseil.....	15
1. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED	15
2. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien	15
3. Préparation de la onzième session de la Conférence.....	15
4. Développement progressif du droit commercial international: trente-sixième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	15
5. Rapport de la Réunion de personnalités sur des questions relatives aux produits de base	15
II. RÉSUMÉ DES DÉBATS SUR LES POINTS DE FOND DE L'ORDRE DU JOUR	16
A. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement: accumulation de capital, croissance économique et changements structurels.....	16
B. Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement: résultats de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC	20

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
C. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.....	28
D. Rapport de la Réunion de personnalités sur les questions relatives aux produits de base.....	37
III. QUESTIONS DE PROCÉDURE, QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES	47
A. Ouverture de la session	47
B. Élection du Bureau.....	47
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session	47
D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs	48
E. Ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session du Conseil.....	48
F. Désignation pour 2004 des membres de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok	48
G. Inscription d'organisations non gouvernementales nationales au registre conformément à la décision 43 (VII) du Conseil.....	49
H. Examen du calendrier des réunions	49
I. Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour 2004.....	49
J. Incidences administratives et financières des décisions du Conseil	49
K. Adoption du rapport.....	49
Annexes	
I. Ordre du jour de la cinquantième session du Conseil du commerce et du développement.....	50
II. Ordre du jour provisoire de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	52

INTRODUCTION

i) La cinquantième session du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 6 au 17 octobre 2003. Au cours de cette session, le Conseil a tenu sept séances plénières – ses 944^e à 952^e séances.

ii) Le présent rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies a été établi par le Rapporteur sous l'autorité du Président du Conseil, conformément aux directives établies par celui-ci dans l'annexe de sa décision 302 (XXIX), du 21 septembre 1984. Il rend compte des décisions prises par le Conseil sur les points de fond de l'ordre du jour (sect. I), des débats sur certaines questions inscrites à l'ordre du jour (sect. II) ainsi que des questions de procédure, questions institutionnelles, questions d'organisation et questions administratives (sect. III).

iii) Le volume II du rapport du Conseil sur sa cinquantième session – à paraître sous la cote TD/B/50/14 (Vol. II) – rendra compte de toutes les déclarations faites au cours de la session sur les divers points de l'ordre du jour.

I. DÉCISIONS DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT SUR LES POINTS DE FOND DE SON ORDRE DU JOUR

A. Examen des progrès de la mise en œuvre du programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001–2010

Conclusions concertées 476 (L)

Le Conseil du commerce et du développement a passé en revue les activités menées à l'échelle de la CNUCED en application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 et, dans ce contexte,

1. *Prend note* des rapports d'information soumis par le secrétariat de la CNUCED – documents TD/B/50/3 et TD/B/50/5 – ainsi que du rapport intérimaire sur l'application du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés – document TD/B/50/CRP.1;
2. *Demande instamment* au secrétariat de collaborer avec les donateurs en vue d'inverser la diminution de la part des PMA dans les ressources de coopération technique de la CNUCED et d'intensifier ses activités à l'appui de ces pays dans les limites de ses mandats, et de continuer de lui faire rapport à ses sessions ordinaires sur les activités de la CNUCED en faveur de ces pays, y compris les activités se rapportant au Cadre intégré; et *souligne* la nécessité pour la CNUCED de continuer de contribuer à l'examen par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale de l'exécution du Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010;
3. *Eu égard* aux difficultés rencontrées par les PMA, *reconnaît* les efforts déployés par leurs gouvernements pour promouvoir la stabilité politique et créer des conditions macroéconomiques favorables à l'investissement, de façon à tirer parti des possibilités d'accès aux marchés, et *exhorte* ces gouvernements à poursuivre leurs efforts;
4. *Reconnaît* la contribution potentielle d'un accès préférentiel aux marchés à une croissance économique soutenue et au développement des PMA, y compris la réduction de la pauvreté, à travers la création d'emplois et de revenus dans ces pays;
5. *Exprime sa satisfaction* des efforts faits par les partenaires de développement des PMA, en particulier ceux qui ont pris diverses initiatives pour améliorer les conditions d'accès aux marchés des PMA, et *demande instamment* aux autres partenaires de développement qui sont en position de le faire de prendre des mesures analogues et d'appliquer des engagements en matière d'accès aux marchés en faveur des PMA;
6. *Reconnaissant* les initiatives prises jusque-là, *invite* les pays en développement, dans le contexte de la coopération Sud-Sud et notamment à travers le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC), à redoubler d'efforts pour améliorer l'accès aux marchés des PMA;
7. *Demande* aux partenaires de développement de donner une priorité élevée au renforcement des capacités d'offre des PMA et de s'efforcer d'éliminer les derniers obstacles à

l'entrée sur les marchés pour ces pays de façon à leur permettre de tirer pleinement parti des offres d'accès aux marchés et d'autres mesures internationales d'appui les concernant;

8. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à intensifier ses activités visant à renforcer la maîtrise par les pays du processus relatif au Cadre intégré, notamment avec la préparation des activités préalables aux études diagnostiques sur l'intégration du commerce, ainsi que le suivi des matrices d'action, et *demande* aux donateurs bilatéraux et multilatéraux de continuer de fournir un appui et des contributions financières, notamment par le biais du Fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré;

9. *Note* avec préoccupation le recul continu des prix de nombreux produits de base, dont il résulte un important manque à gagner en recettes d'exportation pour la majorité des pays membres, et *demande* au secrétariat de la CNUCED d'étudier, en coopération avec d'autres institutions compétentes, les moyens de renforcer les activités dans les domaines de la diversification des produits de base, de l'assistance technique et du renforcement des capacités de façon à favoriser des activités à plus forte valeur ajoutée dans le secteur des produits de base des PMA;

10. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à poursuivre ses travaux sur les moyens d'accroître les avantages que les PMA peuvent tirer d'un accès préférentiel aux marchés et d'autres mesures internationales d'appui; dans ce contexte, il *demande* au secrétariat d'analyser les conséquences pour les PMA de l'éventuel effritement des préférences résultant de la poursuite de la libéralisation du commerce et, le cas échéant, de recommander des mesures pour aider les PMA à en atténuer les effets préjudiciables;

11. *Prie en outre* le secrétariat d'identifier d'ici à la onzième session de la Conférence, en collaboration avec d'autres institutions compétentes, des projets pilotes et des pays où seraient abordées différentes questions concernant les capacités d'offre et la diversification, en vue de permettre aux PMA de bénéficier plus concrètement, notamment, d'initiatives en matière d'accès préférentiel aux marchés;

12. *Demande* au secrétariat de la CNUCED de continuer, en coopération avec l'Organisation mondiale du commerce et d'autres institutions compétentes, d'aider les PMA à participer au Programme de travail de Doha grâce, notamment, à des programmes relatifs aux négociations commerciales et à la diplomatie commerciale ainsi que par le biais d'activités concernant le processus d'accession à l'OMC, en accordant une attention particulière aux problèmes et aux besoins des PMA exportateurs de produits primaires;

13. *Remercie* les donateurs bilatéraux de leur soutien continu et de leurs contributions financières au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en faveur des PMA, et les *invite* à reconstituer régulièrement les ressources du Fonds, qui est la principale source de financement de programmes de coopération technique dans les PMA;

14. *Demande* au secrétariat de la CNUCED de mobiliser des ressources extrabudgétaires suffisantes pour la participation des PMA à la préparation de la onzième session de la Conférence et à la Conférence elle-même, et invite les donateurs à verser des contributions spécifiquement à cette fin;

15. *Se félicite* de la coopération actuelle entre la CNUCED et le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, telle qu'en témoigne la convocation de la Conférence ministérielle internationale de pays en développement sans littoral et de transit, de pays donateurs et d'institutions internationales de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, à Almaty (Kazakhstan) en août 2003, et *souligne* que cette coopération devrait être encore renforcée, y compris avec d'autres programmes et institutions du système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'OMC, de façon que les PMA puissent en tirer pleinement et effectivement profit.

952^e séance plénière
Le 17 octobre 2003

B. Développement économique en Afrique: questions se rapportant à la performance commerciale de l'Afrique

Conclusions concertées 477 (L)

1. Après avoir examiné le rapport du secrétariat de la CNUCED intitulé «Développement économique en Afrique: questions relatives aux résultats commerciaux de l'Afrique» (TD/B/50/6), le Conseil a:
2. *Noté* que le commerce constituait une part croissante du produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique. Toutefois, il était préoccupant de constater que la part de l'Afrique dans le commerce international avait considérablement diminué au cours des 20 dernières années jusqu'à atteindre 2 %. La part de l'Afrique dans les exportations de produits de base, domaine dans lequel le continent disposait d'un avantage comparatif, avait aussi baissé;
3. *Reconnu* que pour que les pays africains tirent pleinement parti du commerce qui, pour nombre d'entre eux, était la plus importante source extérieure de financement du développement, il leur fallait mettre en place des institutions et des politiques adaptées et les renforcer et que, dans ce contexte, un meilleur accès aux marchés, des règles équilibrées et bien ciblées, une assistance technique financée de manière prévisible et des programmes de renforcement de capacités jouaient aussi un rôle important;
4. *Invité* les pays africains à poursuivre leurs efforts en vue de promouvoir la paix et la stabilité et de renforcer leur cadre économique et juridique, facteurs essentiels de l'accélération de leur développement économique et social et de leur participation accrue au commerce international;
5. *Considérait* que la dépendance à l'égard des produits de base et l'incapacité de nombreux pays africains de diversifier leur production et leurs exportations, ainsi que la baisse séculaire des prix de la plupart des produits de base exportés par l'Afrique étaient des facteurs expliquant les mauvais résultats commerciaux du continent. L'Afrique était ainsi pénalisée par la détérioration des termes de l'échange, qui avait un impact direct sur l'épargne et l'investissement nationaux et sur la dette extérieure. Il a *noté* que les producteurs africains conservaient une faible

part de la valeur ajoutée de leurs exportations, l'essentiel de cette valeur revenant généralement aux négociants, aux transformateurs et aux distributeurs;

6. *Noté* que la baisse des prix des produits de base était due à une surproduction structurelle qui résultait soit d'une production plus efficace et de l'arrivée de nouveaux venus sur le marché, soit de subventions agricoles. À cet égard, la réduction des subventions agricoles, la réduction et l'élimination des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits de douane, ainsi que les questions relatives aux obstacles non tarifaires et aux mesures de protection commerciale continueraient de faire l'objet de négociations dans le cadre de l'après-Doha et joueraient un rôle crucial dans l'augmentation des exportations africaines;

7. *Accueilli avec satisfaction* l'élargissement de l'accès aux marchés découlant de l'initiative Tout sauf les armes, de la loi sur la croissance et les potentialités de l'Afrique (AGOA) et d'autres schémas de préférences commerciales, et *noté* l'augmentation des exportations vers ces marchés. Les avantages procurés par ces schémas pourraient néanmoins être accrus si l'on traitait les questions relatives aux règles d'origine, aux mesures sanitaires et phytosanitaires, aux obstacles techniques au commerce et aux capacités productives;

8. *Convenu* que la capacité des producteurs africains de maintenir et d'accroître leur part de marché et de conserver une plus grande partie de la valeur ajoutée de leurs produits devrait être renforcée grâce à des mesures portant notamment sur les services de vulgarisation et les intrants agricoles, les transports, l'information commerciale, le contrôle de la qualité et l'assistance aux agriculteurs. À cet égard, le Conseil préconisait la conception et l'exécution d'activités d'assistance technique adaptées pour réaliser les objectifs susmentionnés;

9. *Reconnu* le rôle clef du commerce des produits de base dans le développement économique de l'Afrique. À ce sujet, le Conseil a *demandé* que soient appuyés les efforts, les initiatives et les activités visant à développer et à renforcer les capacités productives des pays africains, à accroître leurs recettes d'exportation et à s'adapter aux fluctuations des prix des produits de base;

10. *Reconnu* l'importance des possibilités qui s'offraient d'innover et de mieux promouvoir les produits de base dont l'exportation présentait un intérêt pour l'Afrique, notamment des exportations de produits non traditionnels, et *demandé* qu'un appui soit apporté et que des données d'expérience soient échangées dans ce domaine;

11. *Noté* que des mesures visant à résoudre les problèmes posés par la fluctuation des prix des produits de base pouvaient être envisagées;

12. *Accueilli favorablement* les efforts déployés par les pays africains pour consolider les initiatives régionales et sous-régionales conformément au projet d'intégration énoncé dans le Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine et a *reconnu* que de grands avantages pouvaient être retirés du commerce intrarégional et de la création d'espaces économiques élargis. Il a aussi *pris en considération* les possibilités accrues de coopération interrégionale. Il a *prié* la CNUCED, en collaboration avec les communautés économiques régionales, de consacrer de nouvelles études au commerce intrarégional en Afrique afin de recenser les possibilités d'expansion des échanges;

13. *Considéré* que le soutien de la communauté internationale était nécessaire pour accompagner les efforts déployés par les pays africains dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), pour améliorer l'application de l'initiative PPTE et pour fournir des ressources publiques et privées supplémentaires destinées à combler le déficit d'investissement;

14. *Décidé* que la CNUCED devrait, dans le cadre de son mandat, continuer d'aider les pays africains à atteindre les objectifs du NEPAD, ainsi que de réaliser des analyses et de prodiguer des conseils sur le développement de l'Afrique.

952^e séance plénière
Le 17 octobre 2003

C. Coopération technique: examen des activités de coopération technique de la CNUCED

Décision 478 (L)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Prend note* du rapport sur l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED (TD/B/50/2-TD/B/WP/163 et Add.1 et 2);
2. *Se félicite* de l'accroissement des ressources financières extrabudgétaires tout en se déclarant préoccupé par la diminution de la part de ces ressources consacrée aux PMA et à l'Afrique;
3. *Recommande* que le secrétariat applique les mesures figurant dans le texte joint à la présente décision en tant que stratégie de coopération technique de la CNUCED, en tenant compte des idées énoncées dans la note consacrée au développement des capacités (TD/B/50/9-TD/B/WP/168);
4. *Invite* le secrétariat à renforcer encore la coordination entre ses différentes entités en vue de l'adoption d'approches intégrées, notamment en diffusant cette stratégie auprès de l'ensemble de son personnel, en particulier les responsables de projet;
5. *Invite* le secrétariat à présenter un exposé sur cette stratégie et son application à l'occasion de la onzième session de la Conférence, et à s'attacher à la promouvoir auprès des donateurs et des pays bénéficiaires;
6. *Prie* le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme d'examiner, lors de ses sessions annuelles consacrées aux activités de coopération technique, les progrès réalisés dans l'application de la stratégie et de lui faire rapport à ce sujet;
7. *Prie* les donateurs et les bénéficiaires d'appuyer la stratégie et de mobiliser des ressources prévisibles et suffisantes pour sa mise en œuvre.

Annexe

Stratégie de coopération technique de la CNUCED

1. La stratégie de coopération technique de la CNUCED a été élaborée conformément aux conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail à la deuxième partie de sa quarantième session, tenue en mai 2003, au cours de laquelle le Groupe a pris note des renseignements communiqués par le secrétariat dans le document TD/B/WP/167 – «Note du secrétariat» – et de l'information selon laquelle un projet de nouvelle stratégie de coopération technique de la CNUCED serait établi et présenté au Groupe à sa quarante et unième session pour examen par les États membres.

Champ d'application, principes directeurs et objectifs

2. La stratégie définit les activités opérationnelles de la CNUCED qui portent sur des problèmes pratiques de commerce et de développement dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation. Elle vise à renforcer l'efficacité et l'impact de l'ensemble des activités de coopération technique de la CNUCED en tant que complément essentiel des travaux d'analyse de l'institution et des activités de son mécanisme intergouvernemental.

3. L'objectif des activités de coopération technique de la CNUCED est d'aider les pays en développement à s'intégrer dans l'économie mondiale. La stratégie tend à renforcer la capacité endogène de ces pays de faire face aux difficultés et de tirer parti des possibilités découlant de cette intégration, ainsi que de définir et d'appliquer leurs propres stratégies de développement. L'efficacité de la coopération technique dépend des apports nationaux, en particulier du niveau d'appropriation nationale et des capacités locales développées par chaque activité, ainsi que de la symbiose entre les stratégies nationales de développement et les mécanismes mondiaux favorables au développement.

4. À cet égard, la coopération technique de la CNUCED mettra particulièrement l'accent sur le renforcement des capacités de tous les pays bénéficiaires dans les domaines des ressources humaines, des institutions, de la production et de l'exportation. Les activités appuieront les politiques de lutte contre la pauvreté et la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, ainsi que les recommandations pertinentes de grandes conférences internationales.

5. La coopération technique de la CNUCED devrait s'adresser aux pays en développement qui en ont le plus besoin. Priorité sera donnée aux pays les moins avancés. Il conviendrait de répondre aux besoins spécifiques des petits États insulaires en développement, des pays en développement sans littoral et de transit et de certains pays en développement dont l'économie est structurellement faible, petite et vulnérable. La CNUCED devrait continuer de réaliser des activités de coopération technique en faveur des pays en transition.

6. Pour offrir ses services de coopération technique, la CNUCED s'appuiera sur ses compétences en tant que principal organisme du système des Nations Unies chargé d'assurer un traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable. Ce faisant, elle veillera à renforcer les synergies entre travaux d'analyse et activités opérationnelles en vue de garantir la cohérence entre ses différents domaines de compétence.

7. Les activités de coopération technique de la CNUCED seront déterminées par les résultats de la onzième session de la Conférence, par les priorités du programme de travail définies dans le document final de la dixième session de la Conférence, telles qu'elles ressortent des décisions pertinentes du Conseil du commerce et du développement, ainsi que par les conclusions pertinentes de récentes conférences mondiales, telles que la Conférence internationale sur le financement du développement, le Sommet mondial pour le développement durable, la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, les quatrième et cinquième Conférences ministérielles de l'OMC et la Conférence ministérielle internationale de pays en développement sans littoral et de transit.

8. Les États membres réviseront et actualiseront la stratégie, selon qu'il convient, en fonction de l'évolution des besoins en matière de développement et des mandats de la CNUCED.

9. Différents instruments de coopération technique à court terme et à long terme seront utilisés, en fonction de la nature et des objectifs de chaque activité ou programme et afin de répondre aux différents besoins des bénéficiaires. La coopération technique de la CNUCED privilégiera le développement des capacités, sans perdre de vue l'intérêt d'interventions à court terme et d'interventions ciblées. Cela implique de renforcer la capacité endogène des pays en développement de formuler, d'exécuter et d'évaluer leurs propres politiques visant à: i) développer et diversifier leur secteur productif, ii) concevoir et appliquer des politiques relatives au commerce et à l'investissement et des stratégies de négociation, et iii) étoffer leurs services d'appui au commerce, dans le cadre de leurs objectifs de développement et compte tenu de l'évolution du contexte international.

10. L'accent étant mis sur le développement des capacités, les activités de coopération technique de la CNUCED présenteront les caractéristiques suivantes:

a) Elles répondront à la demande exprimée et seront fondées sur les besoins des bénéficiaires;

b) Elles seront conçues et exécutées de manière à ce que les bénéficiaires en assument la maîtrise et la responsabilité et elles viendront étayer les efforts nationaux de développement;

c) La conception, la formulation et l'exécution des programmes seront menées en étroite consultation avec les bénéficiaires et les donateurs;

d) Les efforts porteront essentiellement sur les besoins de développement à long terme, tels que le renforcement des capacités humaines et institutionnelles;

e) Une attention particulière sera accordée à la durabilité des projets et des programmes;

f) En vue d'accroître l'efficacité et l'impact des activités de coopération technique, la formulation et l'exécution des programmes et des activités suivront une approche par étapes;

g) Les programmes seront conçus et exécutés en coopération avec des institutions internationales et régionales fournissant des services de coopération technique dans les domaines du commerce et de l'investissement, et en partenariat avec les milieux universitaires, le secteur des entreprises et des ONG.

11. Une approche intégrée de la coopération technique sera adoptée tant par la CNUCED qu'au niveau interinstitutions.

a) Dans le cadre de cette approche intégrée et d'une intensification de la coopération entre ses divisions, la CNUCED fournira des services globaux et multidisciplinaires de coopération technique et de renforcement des capacités dans ses domaines de compétence; cela lui permettra d'améliorer la cohérence de ses opérations et d'éviter une trop grande fragmentation des interventions;

b) Au niveau interinstitutions, la CNUCED s'efforcera de renforcer la coopération avec des organismes fournissant des services d'assistance technique dans les domaines du commerce et de l'investissement, et de lancer davantage d'activités conjointes avec ces organismes, en particulier avec les commissions régionales de l'ONU, le PNUD, l'OMC, le CCI, la Banque mondiale et d'autres institutions intergouvernementales, y compris des institutions régionales et sous-régionales. Le principal objectif de cette coopération est d'optimiser l'efficacité des opérations et de renforcer les complémentarités des différentes institutions, de manière à tirer parti de leurs compétences respectives, compte tenu de leur mandat et de leurs avantages comparatifs, à améliorer les synergies et à éviter les chevauchements d'activités. Des instruments comme les mémorandums d'accord et les équipes spéciales interorganisations seront mis à profit, selon les cas, pour déterminer le contenu spécifique de la coopération et des complémentarités interinstitutions.

12. En fonction des besoins déterminés dans chaque cas, ainsi que des ressources humaines et financières disponibles, des activités régionales et interrégionales pouvant profiter à un plus grand nombre de bénéficiaires seront encouragées.

13. Les activités nationales seront renforcées, dans les limites des ressources humaines et financières disponibles; cela s'applique en particulier aux domaines et modalités de coopération technique qui impliquent le lancement au niveau national d'opérations à long terme, intensives et spécialement adaptées aux besoins des bénéficiaires, conformément aux intérêts de ceux-ci et aux engagements pris. À cet égard, la coopération et les opérations conjointes avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les institutions compétentes disposant d'une représentation sur le terrain seront renforcées, en particulier pour la formulation et l'exécution des stratégies nationales relatives au commerce et au développement. De même, la CNUCED privilégiera la participation aux mécanismes en place au niveau des pays, tels que bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, groupes consultatifs de la Banque mondiale et tables rondes du PNUD.

Principales formes de coopération technique

14. Les activités de coopération technique de la CNUCED s'articuleront autour de travaux d'analyse directive, du développement des capacités institutionnelles et de la mise en valeur des ressources humaines. Elles prendront notamment les formes suivantes:

- a) Échange d'expériences dans le domaine du développement;
- b) Coopération Sud-Sud et coopération technique entre pays en développement (CTPD);

c) Monographies nationales et études thématiques sur des problèmes particuliers de développement dans le cadre du programme de travail du secrétariat et en tant que contribution aux discussions intergouvernementales et aux travaux d'experts;

d) Examens de politique générale concernant le développement, le commerce, l'investissement et la science, la technologie et l'innovation, et évaluation de l'efficacité des services d'appui au commerce;

e) Services consultatifs aux niveaux national, sous-régional et régional;

f) Activités nationales intégrées à l'échelle de la CNUCED en faveur de certains pays, en particulier les pays les moins avancés, dans le cadre d'une coordination au niveau national, l'objectif étant de contribuer également à la concertation et au dialogue au sein des groupes consultatifs de la Banque mondiale et des tables rondes du PNUD;

g) Appui à la mise en valeur des ressources humaines et au renforcement des institutions, y compris par la mise au point de modules (logiciels et manuels sur les meilleures pratiques, par exemple) et la fourniture de conseils et d'une formation concernant leur utilisation dans les pays bénéficiaires;

h) Activités de formation englobant à la fois des programmes structurés de valorisation des ressources humaines visant à renforcer les capacités locales de formation et de recherche, et des ateliers de formation et séminaires de familiarisation ponctuels;

i) Diffusion, à l'intention des gouvernements ou de la société civile des pays en développement, d'informations sur le commerce, l'investissement et des questions connexes, provenant des bases de données de la CNUCED.

15. La CNUCED devra également continuer d'élaborer des directives relatives aux partenariats avec les ONG, en ce qui concerne notamment leur participation aux discussions thématiques et à la fourniture de services de coopération technique. Plusieurs ONG sont désormais des partenaires à part entière de la CNUCED dans le cadre de certains programmes et ce type de collaboration devrait devenir plus fréquent. La CNUCED resserrera sa coopération avec le secteur privé, la société civile et les milieux universitaires dans toutes les régions du monde, qu'ils bénéficient de ces activités opérationnelles conformément aux priorités nationales ou qu'ils soient eux-mêmes considérés comme une source d'expérience et de compétences. Une attention particulière sera accordée aux partenariats instaurés avec les bénéficiaires directs, dans l'élaboration et l'exécution des activités.

16. Dans l'exécution des activités de coopération technique et afin de faciliter l'échange d'expériences sur le développement, il faudrait mettre l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles. La CNUCED:

a) Étoffera et mettra pleinement à profit les compétences et les institutions nationales, afin que les acteurs nationaux contribuent activement à la conception et à l'exécution des activités, qu'il s'agisse de la définition des priorités, des compétences ou des ressources;

b) Encouragera la création de réseaux, y compris la conclusion d'accords de jumelage, entre institutions travaillant dans des domaines analogues ou apparentés, notamment avec des institutions de pays développés;

c) S'appuiera sur les institutions et les compétences d'autres pays en développement au moyen de modalités de CTPD.

Suivi et évaluation

17. Les incidences des projets et des programmes sur le développement, et en particulier sur les capacités nationales, ainsi que leur rapport coût-efficacité feront l'objet d'un suivi continu. À cette fin, des objectifs mesurables seront fixés au début des projets. Il s'agira notamment de critères et d'indicateurs de résultat qui seront définis lors de la formulation des projets et serviront de base à l'évaluation.

18. Certains projets et programmes feront l'objet d'une évaluation indépendante en accord avec le ou les pays bénéficiaires et le ou les donateurs. Il s'agira d'évaluer l'efficacité des activités par rapport aux objectifs fixés et de proposer des recommandations concrètes pour remédier aux carences. Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sera saisi chaque année d'une étude approfondie sur un programme de coopération technique.

19. Le Conseil examinera les activités de coopération technique de la CNUCED, notamment leur rapport coût-efficacité; il sera aidé en cela par le Groupe de travail, qui se réunira à cette fin immédiatement avant la session du Conseil.

20. Pour assurer l'intégration effective des travaux d'analyse et des activités de coopération technique, l'élaboration et l'exécution de chaque projet seront confiées à l'entité du secrétariat compétente au titre du programme de travail. Le Service de la coopération technique de la CNUCED veillera à la cohérence globale des activités de coopération technique du secrétariat et à l'exécution de la stratégie.

21. Le secrétariat exercera un contrôle de qualité rigoureux en veillant au respect des normes de qualité couramment appliquées aux étapes de la conception, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des projets.

22. Les procédures administratives seront rationalisées, afin d'améliorer la gestion de la coopération technique. Une part appropriée des montants versés à la CNUCED au titre des dépenses d'appui pour l'exécution des projets sera, selon des modalités transparentes et équitables, affectée aux programmes correspondants.

Soutien des États membres

23. Afin de soutenir la réalisation des objectifs à long terme qu'implique la priorité accordée au développement des capacités, les pays donateurs, les pays bénéficiaires et le secrétariat coopéreront pour garantir la prévisibilité et la durabilité des ressources humaines et financières affectées à l'exécution de la stratégie. À cette fin, priorité sera donnée aux activités à long terme, en particulier par le biais de mécanismes de financement pluriannuel et d'opérations interdivisions reposant sur les priorités thématiques fixées dans le programme de travail de la CNUCED.

D. Autres décisions adoptées par le Conseil

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED

1. À sa 949^e séance plénière, le 10 octobre 2003, le Conseil a adopté le projet de décision figurant dans le document TD/B/50/L.4 et Add.1, qui contenait la stratégie de coopération technique de la CNUCED. Le Conseil a également pris acte du rapport du Groupe de travail sur sa quarante et unième session, publié sous la cote TD/B/50/12, et a fait siennes les conclusions adoptées par le Groupe de travail concernant l'«Évaluation approfondie du programme d'assistance technique sur le commerce, l'environnement et le développement» et le «Rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la seconde phase des travaux relatifs au site Web de la CNUCED».

Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

2. À sa 950^e séance plénière, en octobre 2003, le Conseil a pris note du rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien (TD/B/50/4) et des déclarations des délégations. Conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée générale, il a été décidé qu'il serait rendu compte dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale sur sa cinquantième session des délibérations relatives à ce point de l'ordre du jour.

Préparation de la onzième session de la Conférence

3. À sa 949^e séance plénière, le 10 octobre 2003, le Conseil a constitué le Comité préparatoire de la onzième session de la Conférence, à composition non limitée et placé sous la présidence du Président du Conseil. Il a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de la onzième session de la Conférence (voir l'annexe II).

Développement progressif du droit commercial international: trente-sixième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

4. À sa 950^e séance plénière, le mardi 14 octobre 2003, le Conseil a pris note du rapport de la CNUDCI sur les travaux de sa trente-sixième session, tenue à Vienne du 30 juin au 11 juillet 2003 (A/58/17).

Rapport de la Réunion de personnalités sur des questions relatives aux produits de base

5. À sa 951^e séance plénière, le 17 octobre 2003, le Conseil a pris note du rapport de la Réunion de personnalités sur les questions relatives aux produits de base (TD/B/50/11) et a décidé de le transmettre à l'Assemblée générale pour examen. Il a aussi décidé d'incorporer à son rapport un résumé des déclarations prononcées sur ce point.

II. RÉSUMÉ DES DÉBATS SUR LES POINTS DE FOND DE L'ORDRE DU JOUR

A. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement: accumulation de capital, croissance économique et changements structurels

Résumé du Président¹

1. Les débats ont porté sur les conséquences de l'actuelle conjoncture économique mondiale et sur les perspectives à court terme. Les participants se sont accordés à reconnaître que, bien que la faiblesse de la demande d'exportations et la baisse des prix des produits de base aient pesé sur la croissance des revenus dans un grand nombre de pays en développement, la situation actuelle montrait que la vulnérabilité à différents types de chocs et la capacité de réagir à ces chocs variaient considérablement selon les pays en développement.

2. Alors que les pays en développement d'Asie et les pays en transition avaient réussi à conserver des taux de croissance relativement élevés grâce à une expansion de la demande intérieure et à l'application d'autres mesures générales, les pays latino-américains et caraïbes étaient ceux qui avaient le plus souffert du récent ralentissement de l'économie mondiale, avec notamment une détérioration du climat politique et social dans plusieurs de ces pays. Il fallait désormais trouver une solution durable aux problèmes de balance des paiements et d'endettement extérieur d'un certain nombre de pays de la région.

3. Bien que l'Afrique eût été relativement moins éprouvée par le ralentissement économique mondial depuis 2001, l'épidémie de VIH/sida, l'instabilité politique et les conflits armés, outre la faiblesse des prix des produits de base et l'insuffisance des flux de capitaux publics et privés, avaient contribué à l'apparition d'une véritable crise du développement. Il a été estimé que l'amélioration des perspectives de croissance en Afrique passait par des politiques davantage axées sur la croissance et par une vigoureuse reprise de l'économie mondiale. Un renforcement de la coopération financière internationale, comme convenu dans le Consensus de Monterrey, et un système commercial et financier mondial davantage favorable au développement ont également été jugés essentiels. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a été considéré comme une raison de se montrer optimiste.

4. Bien que rapidement maîtrisée, l'épidémie de SRAS avait freiné la croissance dans plusieurs pays asiatiques. L'Asie avait néanmoins été la région la plus dynamique et jouait un rôle de plus en plus important dans la stimulation de la croissance mondiale. Plusieurs délégations ont noté qu'en Asie de l'Est, la vigueur des fondamentaux macroéconomiques et la solidité de la position de la balance des paiements avaient considérablement favorisé une expansion de la demande intérieure qui avait soutenu la croissance, laquelle avait été renforcée par d'étroites relations commerciales intrarégionales, dans une région où la Chine était devenue le marché d'exportation le plus dynamique. La résilience des économies asiatiques et leur vigoureuse croissance étaient, d'après les participants, le résultat de bonnes politiques menées

¹ Résumé incorporé au rapport du Conseil à l'Assemblée générale conformément à une décision prise par le Conseil à la (952^e) séance plénière de clôture.

pendant de nombreuses années, qui avaient encouragé l'accumulation de capital, la croissance et les changements structurels.

5. Il a été reconnu que les perspectives à court terme de la croissance mondiale, même si elles pouvaient être plus positives qu'il n'était suggéré dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2003*, continuaient d'être assombries par un certain nombre d'incertitudes et de déséquilibres, avec des conséquences négatives pour les pays en développement. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité pour les pays développés d'agir avec détermination pour stimuler la croissance et favoriser un rééquilibrage progressif et ordonné de l'économie mondiale, et éviter ainsi toute nouvelle perturbation du processus de reprise.

6. Les incertitudes quant à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, en particulier l'objectif d'une diminution de moitié de la pauvreté d'ici 2015, ont suscité de très fortes inquiétudes. D'après quelques délégations, même avec le scénario le plus optimiste, il serait impossible de réaliser ces objectifs, surtout en Afrique.

7. Un autre grand thème des débats a été l'accumulation de capital, la croissance économique et les changements structurels. Les discussions ont été enrichies par le travail d'analyse contenu dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2003* et par une réunion-débat avec des experts. Bien que quelques doutes aient été exprimés sur certains éléments de l'analyse présentée dans le *Rapport*, celui-ci a été considéré comme une contribution de valeur au débat sur la politique internationale de développement.

8. Les délégations ont reconnu que les réformes économiques et les réformes d'orientation engagées dans de nombreux pays latino-américains et africains pendant les années 90, qui mettaient l'accent sur la libéralisation du commerce et du secteur financier, la déréglementation, la privatisation, l'investissement étranger direct (IED) et une diminution de l'intervention de l'État, n'avaient pas donné les résultats escomptés en termes de croissance et de conditions macroéconomiques propices à la création et à l'expansion d'une capacité productive et à l'accroissement de la productivité. Il a également été reconnu que la croissance et la lutte contre la pauvreté ne pouvaient être envisagées dans une perspective à long terme sans un niveau adéquat d'accumulation de capital, et l'expérience des pays d'Asie de l'Est montrait que la structure et la qualité des investissements privés et publics étaient déterminantes pour l'industrialisation, la croissance de la productivité et les changements structurels.

9. À la lumière de ces expériences, une majorité de délégations a reconnu la nécessité de repenser les programmes de réforme et les stratégies de développement. Une délégation a estimé que, si le consensus de Washington restait valable et si les pays souhaitant parvenir à une croissance stable dans l'actuel contexte économique mondial devaient continuer de s'inspirer de ses principes, on s'était aussi aperçu au fil des ans qu'une bonne gouvernance, la transparence et un large développement institutionnel étaient indispensables à une croissance forte, équitable et soutenue. Quelques délégations ont considéré qu'une certaine latitude d'action était nécessaire dans le cas des pays en développement pour leur permettre de réagir à une évolution défavorable de l'environnement économique international.

10. Pour de nombreuses autres délégations, une révision plus approfondie des stratégies de développement était nécessaire, qui accorderait un rôle important non seulement aux forces du marché, mais aussi à l'État. Les stratégies révisées devraient s'appuyer à la fois sur les

exportations et sur les marchés intérieurs et tenir compte des structures spécifiquement nationales et des capacités propres de changement social et économique. Les possibilités de reproduire dans d'autres régions en développement l'expérience est-asiatique des deux dernières décennies ont suscité un débat animé. Il a été avancé que si un ratio d'investissement élevé avait été le moteur de la croissance dans de nombreux cas, d'autres éléments intervenaient également pour assurer la viabilité d'une stratégie de développement, dont l'intégration régionale et un accroissement des apports de technologie, associés ou non à l'IED.

11. Beaucoup de délégations ont abordé la question de la marge de manœuvre nécessaire aux pays, en faisant valoir que la libéralisation du commerce ne suffisait pas à elle seule à promouvoir développement et prospérité et à accélérer la convergence des niveaux de revenu. Pour un certain nombre de délégations, un important enseignement de l'expérience récente était que les pays en développement avaient besoin d'une marge de manœuvre suffisante pour développer des industries locales et gérer une intégration plus équilibrée dans l'économie mondiale. De telles politiques devaient être associées à une stratégie de développement ouverte sur l'extérieur, même si l'on reconnaissait que les arrangements internationaux imposaient des contraintes. Parce que les conséquences de la libéralisation devaient être socialement acceptables, une plus grande attention devait être accordée à la répartition des revenus, aux programmes sociaux, à la réforme foncière et à l'éducation. On a également souligné les conséquences négatives pour la stabilité macroéconomique dans la plupart des pays en développement d'une libéralisation prématurée du système financier et du compte de capital en l'absence de réglementation efficace. Faute d'arrangements internationaux contribuant à une plus grande stabilité financière, il était important pour les pays en développement de conserver une certaine autonomie d'action pour limiter les risques que pouvait représenter pour eux la volatilité des marchés financiers internationaux. Quelques délégations ont également souligné qu'il était important de renforcer les capacités dans les pays en développement et de mettre en place des mécanismes pour protéger ces pays des conséquences de l'instabilité des marchés internationaux.

12. Il a aussi été déclaré que, si un environnement mondial plus favorable était nécessaire pour accélérer le développement, les pays en développement eux-mêmes devaient entreprendre des réformes de marché et se doter de politiques monétaires, financières et industrielles dynamiques; ils devaient s'ouvrir progressivement à l'économie mondiale et réduire leur dépendance à l'égard des produits de base.

13. Dans le débat sur l'interdépendance, il a fréquemment été fait référence à l'échec de la réunion ministérielle de Cancún, auquel aucun pays membre n'était insensible. Le retour au protectionnisme et à l'unilatéralisme n'était pas la voie de l'avenir, et ce d'autant moins que les pays en développement seraient ceux qui en souffriraient le plus. Des représentants de pays en développement ont déploré en particulier l'absence de progrès dans les domaines de l'agriculture et de l'accès aux marchés, considérés comme essentiels à la viabilité de leurs jeunes secteurs industriels. De nombreuses délégations ont considéré que l'échec de Cancún était imputable aux actuels déséquilibres du système commercial multilatéral, qui, selon elles, avaient contribué à élargir le fossé entre riches et pauvres.

14. Il y a eu accord sur la nécessité de reprendre aussitôt que possible les négociations commerciales multilatérales. La poursuite de la réforme du système commercial international était de toute évidence souhaitable pour l'ensemble de la communauté internationale. Une majorité de délégations, en particulier de pays en développement, a souligné combien il était

urgent de renforcer l'aspect contribution au développement du système commercial multilatéral si l'on voulait que la mondialisation profite à tous les pays. Plusieurs délégations ont estimé que jusque-là, les bienfaits de la mondialisation avaient été concentrés dans un petit nombre de pays, tandis que cette même mondialisation avait entraîné une aggravation de la pauvreté et une persistance du sous-développement dans beaucoup d'autres pays, accentuant ainsi les disparités au niveau mondial et mettant en péril la paix et la stabilité dans le monde.

15. Pour remettre le Cycle de Doha dans la bonne voie, il fallait désormais que les négociations tiennent pleinement compte des besoins et des intérêts particuliers des pays en développement, notamment dans le secteur agricole. Il a été demandé aux pays développés de faire davantage pour libéraliser leurs régimes commerciaux, tandis que les pays en développement étaient invités à ouvrir progressivement leurs marchés aux exportations d'autres pays en développement. En outre, des efforts systématiques ont été jugés nécessaires pour instaurer une plus grande cohérence entre les systèmes commercial et financier internationaux. Il fallait adopter une approche intégrée de la gouvernance économique mondiale et engager des programmes concrets et correctement financés pour protéger les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays insulaires, ainsi que les pays en transition, de l'impact des chocs extérieurs et pour réduire l'écart grandissant qui les séparait des pays plus riches.

16. De nombreuses délégations ont également réitéré leur appui au Consensus de Monterrey. Tous les pays en développement et quelques pays développés ont estimé que les pays développés devaient faire davantage d'efforts pour fournir une assistance technique et financière, et en particulier atteindre, comme promis, les objectifs internationaux d'aide publique au développement.

17. Un grand nombre de délégations ont déclaré que la CNUCED restait l'instance la plus compétente pour un examen des défis posés par l'interdépendance économique mondiale dans une optique de développement, étudier les meilleurs moyens de renforcer le développement économique des pays en développement, et forger un consensus sur toutes les questions concernant le commerce et le développement. Ces défis ont été jugés plus complexes et plus interdépendants aujourd'hui que jamais auparavant dans l'histoire de la CNUCED. Quelques délégations ont estimé que la CNUCED était plus utile aujourd'hui que jamais en tant qu'outil de réflexion et laboratoire d'idées pour les pays en développement, et qu'il faudrait renforcer son rôle. L'institution pouvait beaucoup contribuer à l'instauration d'un système commercial impartial et plus prévisible, ainsi qu'au dépassement de la crise des négociations multilatérales ouverte à Cancún. Elle devait continuer de rappeler à la communauté internationale que le système économique mondial devait être au service de la prospérité de tous. La onzième session de la Conférence serait une importante occasion de renforcer le rôle de l'institution.

B. Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement: résultats de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC

Résumé du Président²

Rôle et importance du système commercial multilatéral et du Programme de travail de Doha

1. Le Conseil a examiné le point 5 de l'ordre du jour en séance plénière les 8 et 14 octobre 2003. Le discours liminaire a été prononcé par le Secrétaire général de la CNUCED. La note d'information du secrétariat (TD/B/50/8) a été présentée par le Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base. Quarante-six déclarations portant sur ce point de l'ordre du jour ont été prononcées. Le débat est résumé ci-dessous.

2. Il a été généralement reconnu qu'aucune solution n'était préférable au système commercial multilatéral pour servir l'objectif énoncé dans la Déclaration du Millénaire d'un «système commercial multilatéral ouvert, équitable, fondé sur le droit, prévisible et non discriminatoire» et favoriser ainsi le développement et l'élimination de la pauvreté. Tous les pays s'étaient engagés à parvenir à cet objectif. Il ne fallait pas, cependant, traiter le commerce et les négociations commerciales comme s'ils constituaient une panacée pour l'économie mondiale et cesser de prêter attention aux problèmes majeurs qui se posaient en dehors du domaine du commerce et devaient être réglés de toute urgence. Le commerce n'était pas une fin en soi mais un moyen de parvenir à un développement équilibré, équitable et soutenu. En définitive, favoriser le développement était le meilleur moyen de contribuer à la paix, à l'équité et à la stabilité.

3. L'accent a été mis sur la volonté politique et les efforts concertés nécessaires, au niveau international, pour porter remède aux contraintes spécifiques auxquelles les pays en développement devaient faire face dans le système commercial multilatéral. De fait, toutes les grandes conférences internationales depuis le Sommet du Millénaire et les réunions du G8 avaient promis de s'attaquer aux déséquilibres et aux injustices de la mondialisation, dont le commerce était la manifestation la plus visible. Assurer la cohérence dans la formulation des politiques et la coordination entre le système des Nations Unies, CNUCED comprise, le système de Bretton Woods et l'OMC était important si l'on voulait promouvoir la croissance et le développement économiques dans tous les pays, car tous étaient interdépendants.

4. Jusqu'à présent, les pays en développement n'avaient pas obtenu une part équitable et substantielle des avantages de la prospérité économique mondiale et du système commercial multilatéral, en dépit des efforts appréciables de libéralisation qu'ils avaient accomplis de façon unilatérale, sur le plan régional, au niveau multilatéral et au moyen de programmes d'ajustement structurel. Pendant les quelques années écoulées, en particulier depuis le Cycle d'Uruguay, les pays en développement avaient apporté une importante contribution à la libéralisation du commerce multilatéral et à l'élaboration de règles concernant ce commerce, au prix de grosses difficultés; ils n'étaient donc en aucune manière des bénéficiaires opportunistes.

² Résumé incorporé au rapport du Conseil à l'Assemblée générale conformément à une décision prise par le Conseil à la (952^e) séance plénière de clôture.

5. La Conférence ministérielle de Doha avait marqué une étape importante dans l'évolution du système commercial multilatéral, puisqu'elle avait pris l'engagement explicite de mettre le développement au cœur du Programme de travail de Doha, de mieux servir les besoins et les intérêts des pays en développement, et de faire en sorte que ces partenaires plus faibles puissent lutter à armes égales dans des conditions équitables. Il ne fallait pas laisser échapper l'occasion de mettre en place un système commercial multilatéral axé sur le développement. Tous les pays étaient parties prenantes dans ce système. Les pays développés en avaient besoin autant que les pays en développement. De même, il était dans l'intérêt de tous les pays, en développement ou développés, ainsi que dans celui du système commercial multilatéral et de l'économie mondiale, que les éléments qui se trouvaient au cœur du Programme de travail de Doha soient réalisés et aboutissent à des résultats favorables au développement. Les arrangements et les politiques favorables au développement ne pouvaient plus être définis dans l'abstrait, mais devaient faire l'objet de mesures pratiques, opérationnelles et contraignantes. Le Programme de Doha pour le développement devait devenir une réalité, dans la mesure où les questions en jeu étaient vitales pour les pays en développement et pouvaient seules assurer que le système commercial multilatéral contribue à la mise en place d'une économie mondiale fondée sur la participation de tous. Les pays en développement mettaient beaucoup d'espoirs dans le Programme de travail de Doha et les promesses dont il était riche pour leur développement, et ils avaient participé activement aux négociations, notamment en présentant de nombreuses propositions sur différentes questions. Dans les négociations relatives à la réforme et à la libéralisation du commerce, leur attitude n'avait pas seulement été défensive, ils avaient aussi présenté des initiatives de négociation, en particulier dans des domaines comme l'agriculture, les textiles et le mode de fourniture 4 de l'AGCS.

6. Les normes et disciplines du commerce multilatéral devaient soutenir et favoriser activement le développement, notamment en facilitant la mise en œuvre par les pays en développement de politiques nationales répondant à leurs besoins commerciaux et financiers et aux besoins de leur développement. Toutefois, quelques pays ont dit que différents thèmes ou questions qui avaient été intégrés dans le système commercial multilatéral à la conclusion du Cycle d'Uruguay avaient amenuisé la marge de manœuvre laissée aux pouvoirs publics pour prendre des décisions économiques, et «surchargé» le système commercial multilatéral. Quelques pays ont noté qu'à très peu d'exceptions près, les pays développés d'aujourd'hui appliquaient – en en retirant des avantages – des politiques auxquelles les pays en développement pouvaient plus difficilement recourir désormais, du fait du système commercial multilatéral. Il a été dit que pour permettre aux pays en développement de retirer du système commercial multilatéral les avantages qu'il contenait en germe, il fallait reconnaître que ces pays ne pouvaient pas avancer aussi vite que les pays développés sur la voie de la libéralisation.

Cinquième Conférence ministérielle: Évaluation

7. La cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Cancún (Mexique), en septembre 2003, n'avait pas été couronnée de succès. Toutefois, beaucoup ont souligné qu'il y avait lieu de relativiser cette appréciation. La Conférence devait être un examen à mi-parcours du Programme de travail de Doha, l'occasion d'en dresser le bilan et de donner des orientations politiques sur des questions clefs. Dès lors que les compromis politiques nécessaires n'étaient pas en vue, lorsqu'il avait fallu prendre des engagements spécifiques, détaillés, comportant des contraintes de temps, il y avait eu impasse. De façon générale, cette impasse a été jugée regrettable et la crainte a été exprimée de voir les conférences ministérielles ainsi vouées à

l'échec. Par ailleurs, il a aussi été souligné que de tels scénarios d'impasse n'étaient pas une première dans l'histoire du système commercial multilatéral, et que par le passé l'impossibilité de parvenir à un consensus n'avait pas empêché ensuite la revitalisation des négociations. Il n'était guère utile d'essayer de répartir les responsabilités entre pays développés et pays en développement, c'était même une erreur puisque pour l'heure la priorité était de prêter attention aux préoccupations de tous et de trouver des solutions acceptables sur le plan multilatéral.

8. La crainte a été exprimée de voir l'échec de Cancún affaiblir l'attachement au multilatéralisme et faire le jeu des intérêts protectionnistes et partisans, et donner plus de force à la recherche de solutions dans le cadre de l'unilatéralisme, du bilatéralisme et du régionalisme. Selon d'autres opinions, il était peu probable que le multilatéralisme soit affaibli et que le régionalisme l'emporte ou relègue l'OMC au second rang, puisque tous les pays comprenaient la valeur et l'utilité de cette organisation et en avaient besoin pour servir leurs propres intérêts. Il a aussi été reconnu que le choix entre multilatéralisme et régionalisme n'en était pas vraiment un, parce que les deux approches comptaient déjà un certain temps d'existence et étaient complémentaires et qu'elles se renforçaient mutuellement dans la poursuite d'un objectif commun: la libéralisation du commerce international.

9. En ce qui concerne l'évaluation des conséquences de Cancún et les enseignements à en tirer, l'accent a été mis à la fois sur la forme et sur le fond des négociations de l'OMC.

Questions de forme

10. De nombreux pays ont dit que pendant la période qui avait précédé Cancún, et pendant la Conférence ministérielle elle-même, les déficiences de forme étaient nettement apparues. Parmi les difficultés de forme, on pouvait citer les suivantes: choix du moment opportun pour traiter des questions en fonction des chances de trouver une solution, procédures de tenue et de diffusion des documents et élaboration et transmission des textes, quand et comment refléter les opinions divergentes de membres, comment choisir les fonctionnaires, et comment assurer la participation de tous les membres à tout moment. Si l'on ne s'attaquait pas à ces questions, elles risquaient par leur accumulation de porter atteinte à l'efficacité et à la vitalité à long terme de l'OMC. Il a aussi été estimé qu'il valait mieux résoudre la plupart des questions au niveau technique à Genève au lieu de compter sur des compromis de dernière minute et sur des décisions prises au niveau politique lors de conférences ministérielles qui, avec les meilleures intentions, pouvaient ne pas être en mesure d'obtenir les résultats que l'on attendait d'elles, étant donné le peu de temps disponible et la complexité de l'entreprise. Il apparaissait aussi que l'ordre du jour de Cancún avait été surchargé en raison de l'espoir que l'on avait eu d'arriver à un accord favorable à toutes les parties sur tous les points. Or les liaisons entre domaines, les équilibres à rechercher, l'ordre chronologique à retenir, les coûts et avantages tels qu'ils étaient perçus étaient des questions extrêmement complexes. Un ordre du jour raisonnable, fondé sur ce qu'il était réaliste d'espérer obtenir et ce dont les membres de l'OMC se sentaient prêts à discuter, aurait été plus approprié. À cet égard, le temps était venu d'établir des priorités dans le processus de négociation et de distinguer les questions qui contribuaient à une véritable libéralisation du commerce et favorisaient le développement – de tout le reste.

11. Il a été dit que le paradigme des négociations de l'OMC avait changé, les pays en développement exigeant d'être entendus et d'être pleinement informés avant que des décisions qui pouvaient être lourdes de conséquences pour eux ne soient prises. On reconnaissait, par

ailleurs, que le système commercial multilatéral était de plus en plus considéré comme un bien public international. Il devait donc prendre en compte les intérêts et les préoccupations de tous les participants, quel que fût leur niveau de développement, leur taille ou leur part dans le commerce mondial.

12. La formation et la dynamique d'alliances thématiques, par exemple, le Groupe des vingt-deux et celui des pays ACP/UA/PMA, avaient beaucoup d'importance. Ces alliances corrigeaient les déséquilibres liés au poids des pays en développement dans les négociations. Elles témoignaient du désir des pays en développement et de leurs groupements de s'affirmer davantage au sein de l'OMC, où ils avaient fait entendre leur voix. On a toutefois mis en garde contre le danger d'un retour à la rhétorique ou à l'affrontement Nord-Sud, car les relations Nord-Sud étaient devenues beaucoup plus complexes et diverses.

13. Les processus de prise de décisions à l'OMC étaient devenus plus complexes et difficiles, non seulement parce que les membres de l'Organisation étaient plus nombreux et le programme de travail plus vaste, mais aussi parce qu'un grand nombre de démocraties y participaient. Comme leurs homologues des pays développés, les gouvernements des pays en développement devaient tenir compte d'intérêts et de considérations politiques, sociaux et économiques touchant leur population et leur électorat, aussi bien que de questions décisives pour leur développement et leur survie. Le rôle et l'intérêt plus marqués, au Nord comme au Sud, des organisations de la société civile et du secteur privé, ainsi que des parlementaires, devaient être vus dans ce contexte.

14. L'opinion selon laquelle il y avait lieu de réformer le processus de prise de décisions à l'OMC pour le rendre plus efficace a été exprimée. Il a été dit que ce processus était rudimentaire, tandis que le système permettant de faire appliquer les règles était très efficace. C'était là une source possible de déséquilibre, car le traitement des questions commerciales reposait davantage sur le mécanisme moderne de règlement des différends que sur les règles. Selon d'autres opinions, s'attacher aux réformes à entreprendre à l'OMC détournerait l'attention des questions réelles concernant le système commercial multilatéral, en particulier des questions d'accès aux marchés et de développement. Selon d'autres opinions encore, il fallait encourager une démocratisation plus poussée du processus de prise de décisions de l'OMC.

Questions de fond

15. L'origine de l'échec de Cancún était à rechercher dans les délais non respectés, dans les problèmes de développement non traités, dans les questions non réglées et les déséquilibres hérités du Cycle d'Uruguay, ainsi que dans la lenteur des réformes agricoles dans les pays développés. L'absence de résultats de fond mettait en lumière l'absence de consensus dans des domaines essentiels des négociations, en particulier le traitement spécial et différencié, les questions liées à la mise en œuvre, l'agriculture et les négociations sur l'accès aux marchés des produits non agricoles. De nombreux participants ont estimé que les propositions faites à Cancún avaient été décevantes tant elles traitaient peu du développement, si bien que beaucoup en arrivaient à croire que les promesses de Doha avaient peut-être été seulement rhétoriques – sans substance réelle.

16. Il a été pris note de certains faits positifs, comme l'adoption de la décision sur la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha concernant les ADPIC et la santé publique, les

modalités du traitement spécial des PMA dans les négociations sur les services, l'adoption de lignes directrices pour l'accèsion des PMA, et le fait que l'adhésion des premiers PMA devenus membres de l'OMC depuis sa création – le Cambodge et le Népal – avait été acceptée.

17. Concernant l'après-Cancún, il était généralement considéré que les principales questions en suspens devaient être examinées plus avant, sans tarder et de manière responsable. Pour arriver à une convergence de vues, il fallait que toutes les parties fassent preuve de volonté politique, renforcent leur coopération et leur concertation, participent de manière constructive et acceptent des compromis, en particulier sur les questions pour lesquelles existaient des divergences. Cancún devrait inciter la communauté internationale à renforcer la confiance mutuelle et à dépasser les différends pour reprendre les négociations en bonne foi et en étant tournée vers l'avenir. Tous les pays convenaient que des efforts devaient être faits pour remettre le Programme de travail de Doha sur la bonne voie.

18. À cet égard, il importait de se concentrer sur le mandat de Doha et sur les questions fondamentales ci-après: résultats équilibrés dans chaque domaine de négociation et au niveau global; programme pour le développement; participation de tous, transparence et démocratie dans les processus de négociation, dans les méthodes et dans les prises de décisions afin que les vues et les intérêts de tous soient pris en compte dans les résultats négociés; fondements de la libéralisation du commerce, mesures aux frontières et résolution des questions en suspens depuis les cycles précédents, en particulier dans l'agriculture, les textiles et le mode 4 de fourniture de services; questions liées à la mise en œuvre, traitement spécial et différencié. Il fallait tenir compte des préoccupations légitimes des pays en développement concernant les nouvelles questions complexes pour lesquelles l'adoption de nouvelles disciplines ne faisait pas l'objet d'un consensus au sein de l'OMC. Il fallait aussi examiner la cohérence et la concordance des politiques commerciales, financières, monétaires et technologiques à l'appui du développement, en tenant compte des incidences des questions multiples qui touchent à la fois le commerce, le développement et la mondialisation – ADPIC et santé publique (révision de l'Accord sur les ADPIC permettant d'adopter une solution plus stable), pauvreté, environnement, santé, culture, égalité entre les sexes, migrations, sécurité alimentaire et développement rural, concurrence, technologie, entreprises, emploi, intérêt public, etc. Plusieurs pays ont souligné la nécessité de poursuivre et d'approfondir les travaux sur les petites économies; le commerce, la dette et les finances; le commerce et le transfert de technologie.

19. On a fait observer que les questions liées à la mise en œuvre et le traitement spécial et différencié revêtaient une importance particulière pour que les pays en développement soient assurés de participer activement au système commercial multilatéral. Ces questions devraient être examinées plus attentivement à titre prioritaire, en faisant preuve d'une plus grande volonté politique et de souplesse.

20. Les négociations commerciales et la mise en œuvre de leurs résultats occasionneraient des ajustements et des coûts sociaux importants dans les pays en développement. Il fallait donc que les futures négociations prennent cet élément en compte de manière plus systématique. Il fallait trouver des synergies, adopter un calendrier adapté – aux capacités des pays en développement, aux obligations qu'ils devront assumer et aux coûts de mise en œuvre – et veiller à ce que les ressources financières et techniques mises à leur disposition soient suffisantes. Les pays en développement devraient aussi recevoir une assistance concrète pour renforcer leurs capacités de production et leurs filets de sécurité, compenser l'effritement éventuel des préférences

commerciales et faire face aux coûts d'ajustement. Les activités ciblées et générales d'assistance technique et de renforcement des capacités étaient des composantes importantes du Programme de travail de Doha et du système commercial multilatéral. Elles devaient être développées au-delà de la coopération technique traditionnelle destinée à mettre en œuvre les Accords de l'OMC, notamment en contribuant au renforcement des institutions. La CNUCED était déjà à pied d'œuvre dans ce domaine. Une initiative avait été lancée par le FMI et la Banque mondiale en vue d'appuyer les efforts d'ajustement des pays en développement face aux incidences de la libéralisation du commerce multilatéral, en particulier pour résoudre les problèmes temporaires de balance des paiements liés à l'effritement des préférences et à la perte de recettes tarifaires.

21. Les besoins particuliers des PMA devraient être dûment pris en compte, en particulier du fait de leur marginalisation, leur part du commerce mondial étant passée de 3 % en 1960 à 0,4 % actuellement. On a insisté sur l'importance de rendre impérative l'admission en franchise de droits et sans contingent des produits des PMA, d'améliorer les schémas et règles préférentielles, en les adaptant aux capacités industrielles de ces pays, de supprimer les obstacles tarifaires et d'éviter d'appliquer des mesures de sauvegarde et de précaution à leurs produits. La nécessité de prendre des initiatives efficaces sur le plan de l'offre, notamment d'améliorer la qualité de l'infrastructure, a été soulignée. On a fait observer que les lignes directrices pour l'accession des PMA pouvaient être améliorées, par exemple en élaborant un calendrier d'adhésion (période de trois ans ou trois réunions de groupe de travail), en fixant une période d'ajustement réaliste et suffisante en fonction de critères objectifs adaptés à leurs capacités, et en fournissant une assistance technique prévisible.

22. Plusieurs pays ont souligné qu'une réforme fondamentale du commerce agricole pouvait procurer des avantages importants aux pays en développement et aux pays développés. L'élimination de toutes les formes de subventions à l'exportation et une réduction notable des mesures de soutien interne qui faussent les échanges dans le secteur agricole favoriseraient le développement dans les pays en développement et contribueraient grandement à réduire la pauvreté. Une convergence des positions sur la réforme du commerce agricole était possible grâce à un renforcement de la coopération et à la participation constructive de toutes les parties. En outre, l'accès aux marchés devait aller de pair avec un traitement spécial et différencié efficace, la désignation de produits spéciaux, des mécanismes spéciaux de sauvegarde, des mesures spécifiques pour les petites économies, la sécurité alimentaire, le développement rural et des mesures adaptées pour les pays en développement et les PMA importateurs nets de denrées alimentaires.

23. Certains pensaient que la question des produits de base devait être examinée dans le cadre du système commercial multilatéral car celle-ci intéressait concrètement un grand nombre de pays pauvres et de petits pays. De nombreux pays accordaient de l'importance à l'initiative en faveur du coton lancée par quelques pays africains.

24. Les services étaient considérés comme un secteur porteur pour les pays en développement. Pour accroître la participation de ces pays au commerce des services, il faudrait mettre en œuvre les articles IV et XIX.2 de l'AGCS, en particulier concernant l'accès effectif aux marchés dans les secteurs et pour les modes de fourniture intéressant les pays en développement. On a fait observer que la libéralisation des services devrait se faire selon un calendrier et à un rythme adaptés au pays concerné. On s'est inquiété de la qualité des offres faites au titre du mode 4, et la

nécessité de faire des offres commercialement intéressantes a été soulignée, compte tenu des avantages que tous les pays pourraient en retirer.

25. Les pays en développement se sont déclarés favorables à des engagements de réduction compatibles avec leurs capacités et leurs objectifs de développement concernant l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, et ont estimé que la réciprocité ne devrait pas être totale, conformément à la Déclaration ministérielle de Doha. Ils ont estimé que les objectifs dans ce domaine étaient trop ambitieux par rapport à ceux fixés dans l'agriculture. Ils ont souligné que les propositions sectorielles devraient se faire sur une base volontaire et que les questions des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits de douane devaient être résolues. On a fait observer que le cadre de l'accès aux marchés pour les produits agricoles devrait aboutir à un résultat équilibré en matière de réduction ou d'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires.

26. S'agissant des questions de Singapour, la plupart des pays en développement n'étaient pas encore convaincus des avantages qu'ils pouvaient retirer des disciplines de l'OMC dans les domaines considérés. Afin de s'assurer que le Programme de travail de Doha reste gérable et d'établir des priorités, il vaudrait peut-être mieux se concentrer sur les questions commerciales fondamentales pour l'heure, certains allant même jusqu'à proposer de retirer ces questions du programme de travail de l'OMC. On a fait observer que d'aucuns avaient fait preuve de souplesse au sujet du retrait de la plupart desdites questions de l'ordre du jour de l'OMC et que l'on devrait en tenir compte si ce point était réexaminé. Par ailleurs, d'autres organisations, comme la CNUCED, pourraient être priées de contribuer à instaurer la confiance, à éclaircir les incidences de ces questions sur le développement et à les examiner sur le fond.

27. Il était impératif de reconnaître l'ampleur des contributions et des concessions des nouveaux pays membres de l'OMC. Les préoccupations particulières de ces membres devaient être traitées de manière efficace dans le Programme de travail de Doha.

Rôle de la CNUCED

28. On considérait généralement que la CNUCED aidait grandement les pays en développement à participer efficacement au Programme de travail de Doha. En tant qu'organisme des Nations Unies chargé du traitement intégré du commerce et du développement, la CNUCED pouvait servir de catalyseur en vue d'une intégration plus poussée et bénéfique de ces pays dans le système commercial multilatéral et dans le commerce mondial. La CNUCED devrait continuer de soutenir les pays en développement grâce à ses travaux de recherche et d'analyse des politiques, à la formation d'un consensus au niveau intergouvernemental ainsi qu'aux activités d'assistance technique et de création de capacités visant ces pays. La CNUCED pouvait aussi servir de cadre à la formation d'un consensus et au mûrissement des questions à négocier à l'OMC, et contribuer ce faisant à remettre le Programme de travail de Doha sur la bonne voie. Le soutien que la CNUCED accordait aux pays au cours de leur processus d'adhésion était également important.

29. La note du secrétariat (TD/B/50/8) a été très favorablement accueillie: elle donnait lieu à une évaluation concise, perspicace, équilibrée et tournée vers l'avenir de l'application du Programme de travail de Doha et des préoccupations des pays en développement, et elle avait été une contribution utile aux débats du Conseil sur cette question et sur les résultats de Cancún.

Les pays en développement se sont félicités des indicateurs de développement – ouverture et libéralisation, récolter les fruits, offrir les mêmes chances à des partenaires inégaux, parvenir à un meilleur équilibre, servir l'intérêt public, importance des produits de base, cohérence, assistance technique et renforcement des capacités. Les indicateurs de développement étaient un moyen utile d'évaluer systématiquement les progrès découlant du système commercial international en général et des négociations commerciales en particulier. Ils pouvaient aussi être des instruments importants et des thèmes utiles pour sensibiliser l'opinion publique de manière positive et constructive aux questions relatives au système commercial multilatéral dans l'optique du développement et contribuer à la formation d'un consensus durable à ce sujet. Ils pouvaient être complétés par des informations de base référencées sur chaque pays – situation géographique, taille, population, PIB par habitant, éducation, santé, etc. Il a été proposé qu'à sa prochaine session, le Conseil examine, au titre de ce point de l'ordre du jour, ces indicateurs de développement tout en évaluant les progrès réalisés dans l'application du Programme de Doha pour le développement. D'autres craignaient que ces indicateurs dépassent le cadre de l'OMC, et doivent donc être élaborés en collaboration avec d'autres organisations internationales compétentes telles que le FMI, la Banque mondiale, et de manière à ne pas préjuger des résultats des négociations à l'OMC.

30. La CNUCED devrait aussi continuer de suivre l'évolution du système commercial multilatéral, d'examiner la contribution de ce dernier au développement, d'aider les pays dans les négociations commerciales et de contribuer à renforcer leurs capacités humaines, institutionnelles et réglementaires d'intégrer le développement dans leurs politiques commerciales. Elle menait par ailleurs des travaux importants sur l'accès aux marchés, sur les services, sur les produits de base, sur le commerce et l'environnement, sur le commerce et la concurrence, sur les préférences commerciales, sur les négociations commerciales sous-régionales et régionales, ainsi que sur l'élargissement de la coopération commerciale Sud-Sud, notamment par le biais du Système global de préférences commerciales.

31. Les pays en développement ont remercié la communauté internationale, en particulier les pays donateurs et le PNUD, du soutien financier fourni à la CNUCED au titre de ses activités d'assistance technique liée au commerce. L'assistance de la CNUCED aux négociations commerciales multilatérales et en particulier à la préparation de la Conférence de Cancún par les pays en développement, ainsi qu'à l'intégration régionale, a été considérée comme des plus utiles. En outre, compte tenu de la multiplication des besoins des pays en développement en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités, ainsi que de l'importance des activités et des compétences de la CNUCED en matière de commerce et de négociations commerciales, la communauté internationale était invitée à augmenter les ressources allouées à cette dernière afin de lui permettre de s'acquitter pleinement de sa tâche dans le domaine du commerce et du développement. La CNUCED avait un rôle important et complémentaire de celui de l'OMC à jouer en matière d'assistance technique. Elle assumait une responsabilité particulière dans la mise en œuvre du Cadre intégré et du JITAP.

32. Plusieurs pays ont évoqué les résolutions 57/270 B et 57/250 de l'Assemblée générale invitant la CNUCED et le Conseil du commerce et du développement à contribuer à la mise en œuvre des résultats des principales conférences et réunions au sommet des Nations Unies et du dialogue de haut niveau sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey organisé le 30 octobre 2003, et à l'évaluation des progrès réalisés dans ce domaine. Ces résolutions faisaient de la CNUCED et du Conseil des acteurs institutionnels importants de la mise en œuvre à

l'échelle des Nations Unies des résultats des conférences de Monterrey, de Johannesburg et de Doha. Ce mandat resserrait la relation directe que le Conseil entretenait avec l'Assemblée générale et représentait une occasion importante de mieux faire connaître la contribution du commerce international et des négociations commerciales au développement.

33. La CNUCED avait une conception large du développement. La onzième session de la Conférence devrait contribuer à promouvoir la conception et les activités de la CNUCED, à redynamiser le système commercial multilatéral et à favoriser l'intégration bénéfique des pays en développement dans ce dernier. Par exemple, elle pourrait aider à renforcer les liens entre les négociations commerciales d'une part et les capacités d'offre et la compétitivité des pays en développement d'autre part, qui demeuraient des obstacles importants pour la majorité de ces pays.

C. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien³

1. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document suivant:

«Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien» (TD/B/50/4).

2. Le **Coordonnateur de l'assistance au peuple palestinien** a dit que l'occupation prolongée et les trois dernières années de conflit avaient produit une société exsangue et une population déchirée, où les besoins en matière de secours l'emportaient sur les impératifs du développement. Le territoire palestinien occupé avait été transformé en «économie ravagée par la guerre», et le prochain ensemble de mesures d'aide «après conflit» devrait être qualitativement différent de ceux qui avaient été adoptés à la suite des précédents chocs et bouleversements.

3. L'asymétrie des relations économiques israélo-palestiniennes, à la fois dans les conditions d'occupation et telle que consacrée par le Protocole de Paris, avait bloqué les perspectives d'un développement soutenu de l'économie palestinienne. Dans la transition qui serait engagée pour sortir de cette économie ravagée par la guerre, la politique de développement et d'échanges commerciaux du futur État de Palestine devrait tenir compte des facteurs structurels. Il faudrait reconstruire le secteur privé et renforcer sa capacité de production, faute de quoi il n'y aurait ni reconstruction ni croissance générales et la pauvreté resterait massive et intense.

4. Parmi les activités réalisées par le secrétariat en 2003 figuraient un certain nombre de travaux de recherche et d'analyse concrets, la fourniture de services consultatifs «rapides» dans plusieurs domaines, l'exécution de la première phase du programme SYDONIA, et des progrès concernant le projet SYGADE. Pour la conception et l'exécution de son programme de travail, le secrétariat avait maintenu des contacts étroits avec toutes les organisations internationales compétentes, ainsi qu'avec des centres de recherche et des institutions de la société civile. Toutefois, dans plusieurs domaines, la CNUCED ne disposait pas de ressources extrabudgétaires suffisantes pour faire face à tous ses engagements et aux actuels besoins de coopération technique. Pour le lancement de la phase II du projet SYDONIA, il faudrait que

³ Il est rendu compte des débats sur ce point dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée.

le personnel des douanes de l'Autorité palestinienne ait accès à ses bureaux aux postes frontières palestiniens avec l'Égypte et la Jordanie. La CNUCED comptait sur la coopération des autorités israéliennes pour que le personnel de projet et les experts de la CNUCED aient accès aux différents sites du projet. En conclusion, le Coordonnateur a exprimé ses remerciements pour les fonds extrabudgétaires que le secrétariat avait reçus.

5. Le représentant de la **Palestine** a dit qu'une comparaison entre le rapport de cette année et celui de l'an dernier montrait que l'économie palestinienne s'était encore détériorée, contrairement aux aspirations du peuple palestinien et aux vœux du secrétariat et des pays donateurs. Le rapport décrivait clairement et objectivement la tragédie économique et sociale que vivait le peuple palestinien. L'occupation et les mesures qui y étaient associées constituaient une guerre économique menée contre la société palestinienne, guerre qui non seulement imposait une dépendance à l'égard de l'économie israélienne et un contrôle de la circulation des marchandises et soumettait à un siège épuisant les territoires palestiniens, mais privait également le peuple palestinien de ses sources de revenu quotidien.

6. Le représentant a remercié le secrétariat de la CNUCED de ses efforts continus et les pays donateurs de leur soutien. Après des décennies de souffrances dues à l'occupation et des années de résistance contre la guerre économique et tous les autres types de guerre menés par Israël, le peuple palestinien avait compris la nécessité d'affronter cette guerre avec les modestes moyens dont il disposait. Il était devenu évident que la solidarité entre les différents groupes de la société représentait un moyen de survie efficace dans les difficiles conditions actuelles. La situation actuelle était loin d'atteindre le niveau minimal requis pour la survie du peuple palestinien à long terme. Le représentant a souligné la nécessité pour la CNUCED de poursuivre son assistance au peuple palestinien, pour les pays donateurs de maintenir leur soutien, et pour les pays arabes et les pays amis ainsi que pour les institutions multilatérales de financement de soutenir financièrement le peuple palestinien à travers les activités menées par la CNUCED.

7. L'espoir d'une solution politique diminuait avec l'actuel Gouvernement israélien, qui ne pouvait offrir que des solutions militaires, y compris des mesures d'oppression et l'élimination physique de tout ce qui était Palestinien, pour réaliser ses objectifs d'expansion, indépendamment des victimes et de la violation du droit international.

8. Le représentant de la **Thaïlande**, parlant au nom **du Groupe des 77 et de la Chine**, s'est déclaré profondément préoccupé par l'impact du conflit prolongé sur l'économie palestinienne. Le produit intérieur brut (PIB) palestinien avait diminué de plus de 22 % en 2002, et le chômage avait atteint des niveaux sans précédent, de sorte que près des deux tiers de la population vivaient en dessous du seuil de pauvreté de 2 dollars par jour. La capacité de l'économie de soutenir des stratégies de développement viables avait été épuisée, avec la contraction des niveaux d'investissement et de la taille moyenne des entreprises palestiniennes. Le budget de l'Autorité palestinienne était désormais fortement tributaire de l'aide des donateurs, et de profonds changements s'étaient produits dans la structure de l'économie; la contribution du secteur manufacturier et du secteur de la construction au PIB avait diminué, et l'agriculture avait pris une importance croissante en tant que secteur de dernier recours pour les sans-emploi.

9. Le représentant a fait sienne l'opinion du secrétariat selon laquelle les efforts de développement et les programmes financés par les donateurs devaient être qualitativement différents de ce qu'ils avaient été par le passé. Ils devaient être replacés dans le contexte des

problèmes particuliers d'une économie ravagée par la guerre et devaient aussi viser à remédier aux asymétries et déséquilibres du régime commercial. L'aide des donateurs avait principalement été axée sur les besoins d'aide d'urgence de l'économie et sur un soutien budgétaire, mais, pour éviter le risque d'une dépendance toujours plus grande à l'égard de l'aide extérieure, il fallait mettre en place un schéma directeur cohérent permettant de rattacher les opérations de secours aux objectifs de développement à long terme.

10. L'assistance technique de la CNUCED au peuple palestinien continuait de donner des résultats impressionnants, malgré un environnement incertain. Le représentant a remercié les donateurs de leur générosité, a demandé aux donateurs traditionnels d'intensifier leur soutien et a souscrit aux efforts déployés par le secrétariat pour trouver de nouvelles sources de financement, en particulier auprès d'institutions multilatérales régionales.

11. La représentante de l'**Oman**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a exprimé sa satisfaction du soutien continu apporté par la CNUCED au peuple palestinien. Elle a souligné que la tragédie du peuple palestinien s'était aggravée avec la poursuite de l'occupation et l'intensification des mesures de bouclage et d'assiègement des forces d'occupation israéliennes. L'objectif économique de l'occupation était, d'une part, de limiter la capacité d'autosubsistance du peuple palestinien, d'épuiser l'économie et de priver la population de ses sources de revenu et, d'autre part, d'obliger le peuple palestinien à ne consommer que des produits israéliens. Il en avait résulté une déstructuration de l'économie palestinienne et une situation sans précédent de dépendance économique forcée.

12. La représentante a exprimé son admiration de la résistance, envers et contre tout, de l'économie palestinienne. Cet esprit de survie était attribuable aux filets de protection sociale inédits que la population avait mis en place, à la capacité de l'Autorité palestinienne de survivre et de continuer d'employer un tiers de la main-d'œuvre salariée, et au soutien ininterrompu de la communauté des donateurs. À cet égard, la représentante a remercié les pays donateurs et leur a instamment demandé de continuer d'accroître leur appui au peuple palestinien. Elle a également demandé à la communauté internationale de prendre fermement position contre les mesures de siège et de bouclage appliquées par les forces d'occupation israéliennes.

13. La représentante a instamment demandé l'application des recommandations figurant dans le rapport du secrétariat, qui appelaient à la mise en place d'un schéma directeur rattachant les opérations de secours d'urgence aux objectifs de développement à long terme, tout en réduisant l'évaporation de ressources palestiniennes vers l'économie israélienne. Elle a également souligné la nécessité de revoir les relations économiques israélo-palestiniennes, qui avaient conduit à l'actuelle situation inéquitable. Elle a invité les membres du Conseil à continuer de soutenir le Groupe de la CNUCED chargé de l'assistance au peuple palestinien et a salué le peuple palestinien pour sa ténacité, qui le conduirait, à terme, à la création d'un État indépendant de Palestine bénéficiant de la légitimité internationale.

14. Le représentant du **Zimbabwe**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que le rapport du secrétariat montrait qu'une longue période d'occupation et de conflits avait effectivement transformé les territoires palestiniens occupés en «économie ravagée par la guerre», avec des conséquences négatives pour la croissance économique, l'emploi, la lutte contre la pauvreté, le commerce et le financement. Cela imposait à la communauté internationale d'agir et d'assumer la responsabilité qu'elle avait d'atténuer les conditions extrêmement difficiles

auxquelles était confronté le peuple palestinien occupé et d'utiliser tous les moyens à cette fin, y compris une assistance financière adéquate. L'appel de la CNUCED en faveur d'un nouveau schéma directeur permettant d'associer opérations de secours d'urgence et efforts de développement obligerait à réfléchir hors des sentiers battus pour répondre aux besoins urgents du peuple palestinien.

15. Dans l'immédiat, il fallait renforcer l'économie palestinienne afin d'atténuer les conséquences d'une dépendance prolongée à l'égard de l'économie israélienne et d'une intégration déséquilibrée avec celle-ci. Le rapport du secrétariat montrait clairement les conséquences de la fuite imposée de ressources économiques vers Israël. Alors que les ressources étaient comptées et que les flux de capitaux diminuaient, il fallait d'urgence veiller à ce que toutes les aides financières profitent à leurs allocataires légitimes, à savoir les Palestiniens souffrant de l'occupation quotidienne et privés de la possibilité de réaliser leurs droits inaliénables au développement.

16. Le représentant de l'**Italie**, parlant au nom de l'**Union européenne et des pays en voie d'adhésion (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie)**, ainsi que des **pays associés (Bulgarie, Roumanie et Turquie)**, a dit que le rapport du secrétariat montrait sans équivoque que des années de dévastation systématique et de déclin économique continu avaient transformé le territoire palestinien en une économie ruinée par la guerre. L'accroissement de l'aide des donateurs pour le financement des opérations de secours, des efforts de développement et du budget était l'un des principaux éléments qui permettaient à l'économie palestinienne de fonctionner encore.

17. Le représentant a loué la CNUCED pour ses efforts au service du développement économique palestinien. En dépit de l'intensification du conflit, la CNUCED avait réussi à poursuivre ou à achever des projets visant à mettre en place des capacités effectives d'élaboration de politiques économiques et de gestion, et à soutenir le secteur privé. Les étroites relations que le secrétariat entretenait avec toutes les organisations internationales compétentes et avec les pays donateurs, aussi bien pour la conception que pour l'exécution de son programme de travail, étaient particulièrement importantes.

18. Toutefois, faute de paix et de stabilité au Moyen-Orient, cette assistance ne pouvait avoir que des effets modestes. Les parties devaient ouvrir des négociations en vue de parvenir à une paix durable permettant aux deux États, Israël et une Palestine indépendante, viable et démocratique, de vivre côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des principes définis à Madrid et à Oslo et en conformité avec les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU. Il n'y avait pas d'autre solution qu'une application rapide et totale, de bonne foi de la part des deux parties, de la Feuille de route.

19. Le représentant de la **République arabe syrienne** a remercié la CNUCED de son appui continu au peuple palestinien. Le rapport du secrétariat donnait un aperçu objectif des aspects économiques de la souffrance du peuple palestinien. L'analyse soulevait la question de la faisabilité du développement économique d'un peuple brisé par l'occupation et privé de ses droits minimaux au développement, tels que consacrés dans les lois et conventions internationales. La communauté internationale devait assumer sa responsabilité de mettre

un terme à l'occupation israélienne et de garantir l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

20. Le représentant a déclaré appuyer les recommandations figurant dans le rapport, qui soulignaient la nécessité de rattacher les opérations de secours aux objectifs de développement à long terme, en particulier dans l'agriculture. Il a exhorté la communauté internationale à continuer de soutenir le peuple palestinien, ainsi que le Groupe chargé de l'assistance au peuple palestinien de façon à lui permettre de s'acquitter de son mandat. En conclusion, il a demandé à la communauté internationale d'obliger Israël à cesser toute expansion des colonies de peuplement, à abandonner le siège économique et la destruction des infrastructures de développement dans les territoires arabes occupés, et à se retirer de ces territoires. Une paix juste et globale, reposant sur la légitimité internationale, ouvrirait des perspectives de développement dans l'ensemble de la région.

21. Le représentant de l'**Égypte** a remercié la CNUCED de ses efforts et a dit que le rapport du secrétariat paraissait à un moment critique, où les Palestiniens étaient soumis à des assauts quotidiens visant à les priver de leurs droits économiques et sociaux, de leurs droits fondamentaux inaliénables, ainsi que de leurs droits politiques légitimes. D'où la nécessité d'apporter un appui supplémentaire à toutes les organisations apportant une aide au peuple et aux réfugiés palestiniens. L'objectif ultime était l'indépendance du peuple palestinien, et cela devrait être le critère de toutes les activités d'assistance économique. La destruction de la base des infrastructures économiques palestiniennes par les autorités d'occupation avait créé des conditions qui favorisaient une évaporation de l'aide internationale au profit des autorités d'occupation. Il fallait donc combiner les efforts économiques et politiques et appliquer toutes les résolutions pertinentes de l'ONU qui appelaient au retrait des forces israéliennes de tous les territoires occupés et proclamaient le droit du peuple palestinien à un État politiquement indépendant et économiquement viable.

22. Les destructions continues et la détérioration de la situation économique avaient transformé la Palestine en une économie ruinée par la guerre, avec une structure déséquilibrée, une croissance négative, de grandes difficultés budgétaires, de très faibles niveaux de revenu par habitant et d'épargne, et un accroissement de la dépendance économique extérieure et de la pauvreté. La communauté internationale devait assumer la responsabilité qu'elle avait d'atténuer cette tragédie et d'éviter une crise humaine, sociale et économique plus grande encore. Le représentant a déclaré soutenir les projets de la CNUCED visant à renforcer la sécurité alimentaire, le commerce, la promotion de l'investissement, l'application d'un traitement préférentiel et le développement des capacités institutionnelles. Toutefois, il fallait trouver des solutions novatrices, et la CNUCED aurait à appliquer ses connaissances et compétences techniques et analytiques et à utiliser les nouvelles technologies de la communication pour aider le peuple palestinien à surmonter les obstacles géographiques internes et externes. En conclusion, le représentant a salué le peuple palestinien pour sa forte volonté et son extraordinaire résilience, qui le conduiraient inmanquablement à l'indépendance nationale dans la légitimité internationale.

23. Le représentant de l'**Algérie** a dit que la CNUCED avait toujours présenté une vue d'ensemble exacte de l'évolution socioéconomique des territoires palestiniens occupés eu égard à la crise politique et à l'effet catastrophique des pratiques israéliennes. La Feuille de route avait engendré l'espoir d'un retour à la table des négociations, mais le dernier rapport du secrétariat

confirmait les effets dévastateurs de la guerre sur les institutions publiques et privées palestiniennes qui avaient subi les ravages du blocus économique israélien.

24. Malgré la dégradation de la situation et les obstacles mis par les Israéliens, la CNUCED avait maintenu son aide au peuple palestinien conformément aux besoins et aux priorités de développement de l'Autorité palestinienne. Elle avait aussi suggéré de nouvelles activités pour aider le peuple palestinien à supporter la crise économique, particulièrement dans les domaines suivants: sécurité alimentaire, facilitation du commerce, traitement spécial et différencié pour les exportations, intégration régionale et promotion des investissements. Le représentant de l'Algérie a exprimé ses remerciements pour cette action et son approbation pour les nouvelles activités envisagées, et il a invité la communauté des donateurs et les organisations internationales à soutenir ces activités.

25. Le représentant d'Israël a demandé si la présence d'un point distinct de l'ordre du jour traitant de l'économie palestinienne et du programme spécial du secrétariat consacré à cette question répondait réellement à des critères économiques objectifs ou bien à des arrière-pensées politiques. Selon tous les critères pertinents, la situation de l'économie palestinienne était bien meilleure que celle de beaucoup d'autres régions du monde. Certaines des statistiques présentées dans le rapport du secrétariat étaient sujettes à caution. Le rapport présentait des divergences contestables, pour certains indicateurs principaux, avec les données figurant dans des rapports récents du FMI et de la Banque mondiale. En outre, il minimisait l'importance de la croissance de l'économie palestinienne avant les émeutes récentes. Il négligeait le lien évident qui existait entre la croissance économique et la cessation de la violence, et il omettait d'indiquer que l'essentiel des 700 millions de dollars de recettes fiscales palestiniennes retenues jusqu'à la fin de 2002 avaient été remis depuis longtemps à l'Autorité palestinienne. Le rapport omettait aussi d'évoquer les renseignements divulgués récemment concernant une somme de 900 millions de dollars qui avait été acheminée vers un compte secret privé sous l'autorité personnelle de M. Arafat au lieu d'être versée au budget palestinien. Si la situation était si désespérée, cette somme aurait dû servir à alléger les difficultés de l'économie palestinienne. En outre, le rapport ne disait mot des estimations du FMI selon lesquelles cette économie avait commencé récemment à se stabiliser et sa détérioration avait été jugulée, et il ne tenait pas compte du fait que des facteurs structurels, qui n'avaient rien à voir avec Israël, exerçaient un puissant effet négatif sur cette économie. Le rapport mettait l'accent sur le préjudice que pouvait causer à l'économie palestinienne son imbrication avec l'économie israélienne, alors que d'autres sources, notamment le FMI et la Banque mondiale, faisaient ressortir au contraire les avantages que pouvait apporter la coopération.

26. Le rapport éludait la question clef de savoir pourquoi l'on était parvenu à la situation actuelle et comment la détérioration des trois années écoulées aurait pu être évitée. Il ne demandait pas pourquoi l'Autorité palestinienne avait décidé de ne pas poursuivre le processus politique et s'était livrée à des violences permanentes contre les Israéliens, avec un objectif politique que l'on ne saisissait pas bien. Le représentant a demandé si les instigateurs de cette violence avaient songé aux difficultés qu'il y aurait à soutenir un développement économique réel dans un environnement qu'ils avaient créé délibérément, suscitant une vague de violence qui avait nui non seulement à l'économie palestinienne, mais aussi à d'autres économies de la région, particulièrement à celle d'Israël.

27. Israël avait tenté à maintes reprises de replacer le système économique dans la bonne voie en facilitant le commerce et l'emploi de travailleurs palestiniens en Israël. Mais à maintes reprises la réaction était venue sous forme d'attaques violentes contre des civils et des soldats israéliens, d'atrocités terroristes, particulièrement d'attentats suicides dans les villes, les restaurants, les autobus et les universités israéliens, qui avaient fait obstacle à la poursuite de ces initiatives constructives. Néanmoins, Israël s'était montré disposé tout au long des trois années écoulées à travailler de concert avec les Palestiniens pour améliorer leur économie, notamment par l'admission récente en Israël de 25 000 travailleurs palestiniens, par la reprise des activités dans les zones industrielles frontalières, par des activités visant à promouvoir des parcs industriels et par l'octroi de la permission à des milliers d'hommes d'affaires palestiniens d'entrer en Israël. Malheureusement, les efforts permanents déployés pour ouvrir Israël à des travailleurs journaliers palestiniens n'avaient produit que des actes terroristes tels que l'effroyable attentat suicide commis récemment à Haïfa et les menaces d'attaques imminentes qui avaient contraint Israël à rétablir des restrictions à l'entrée des Palestiniens en Israël.

28. Lorsque la violence aurait cessé et qu'un processus politique serait réengagé, toutes les parties devaient être prêtes pour «le lendemain», avec des progrès dans les économies palestinienne, israélienne et arabe. Si la CNUCED voulait réellement jouer un rôle constructif et utile dans ces domaines, elle devait axer son travail sur une analyse professionnelle objective, au lieu de montrer du doigt une seule partie. Le temps consacré à cette discussion avait été dépensé en pure perte; ce qui pouvait amener la croissance économique, c'était de mettre un terme à la violence et à l'incitation à la violence, de réprimer le terrorisme et de relancer le processus de paix. Tel était le message que le Conseil devait envoyer aux puissances politiques qui avaient demandé à la CNUCED et à d'autres instances internationales de mettre tant d'accent sur la situation palestinienne. Tout le reste n'était que beaux discours.

29. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a dit que les atrocités commises par le régime occupant contre le peuple palestinien au cours des trois années écoulées avaient réduit à néant toute l'aide bilatérale et multilatérale à la Palestine et provoqué une situation insupportable pour la population et des difficultés sérieuses pour l'Autorité gouvernante. Les activités d'assistance technique de la CNUCED étaient peut-être efficaces en temps de paix, mais dans un environnement de violence caractérisé par les agressions et assassinats quotidiens commis par l'armée israélienne il fallait trouver une nouvelle approche permettant de répondre aux besoins des Palestiniens en matière de santé, de logement et de sécurité alimentaire. À cet égard, le représentant a déclaré qu'il appréciait les efforts déployés par la CNUCED pour dresser, en coopération avec d'autres organisations internationales, un plan d'urgence pour le peuple palestinien dans le cadre des objectifs de développement du Millénaire, ainsi que l'initiative «Forum sur le relèvement et le développement de la Palestine», et il a souligné la volonté de son pays de contribuer à cette action. Il a encouragé la CNUCED à faciliter une participation accrue d'experts palestiniens à ses réunions d'experts, à ses ateliers et séminaires régionaux ainsi qu'à ses activités de renforcement des capacités.

30. Le représentant de l'**Afghanistan** a dit que le rapport du secrétariat décrivait une situation alarmante dans les territoires palestiniens occupés, mais qu'il ne faisait pas ressortir les facteurs qui avaient conduit à cette situation, en particulier les mesures draconiennes imposées sous le prétexte de la sécurité et qui se répercutaient sur la vie quotidienne du peuple palestinien: confiscation de terres, démolition de maisons, arrachage d'arbres, extension des colonies de peuplement, assassinats ciblés et construction du mur de la honte. Il s'est déclaré partisan des

recommandations présentées dans le rapport, qui soulignait que l'État de Palestine, évoqué dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité, ne devait pas répéter les erreurs faites ailleurs dans la manière de traiter les séquelles économiques de la guerre. On ne pouvait trop insister sur la nécessité de relancer le secteur privé. Le représentant a reconnu que, malgré l'instabilité de la situation, l'Autorité palestinienne devait élaborer des politiques intégrées de commerce et d'emploi fondées sur une vision économique comportant des objectifs mesurables, assortis de délais, réalisables et propres à chaque secteur. Il a félicité le secrétariat de sa vision, de son travail systématique sur l'économie palestinienne et de son assistance technique maintenue dans des conditions presque impossibles, et il a lancé un appel pour que de nouvelles ressources soient acheminées par l'intermédiaire de la CNUCED en provenance des pays développés donateurs traditionnels, des donateurs arabes et des institutions multilatérales. Toutefois, le travail, certes important, de la CNUCED et d'autres institutions ne pouvait pas remplacer un effort sérieux de la communauté internationale qui devait insister sans relâche pour la mise en œuvre immédiate de la Feuille de route en vue d'un règlement pacifique.

31. La représentante du **Liban** a fait observer que dans les trois années écoulées on avait assisté à la dégradation ininterrompue de la situation économique du territoire palestinien occupé. Les faiblesses structurelles de l'économie s'étaient aggravées, son déficit commercial et financier s'était creusé, et la pauvreté avait démesurément grandi, faisant du territoire palestinien une économie ravagée par la guerre. La destruction systématique par Israël d'infrastructures palestiniennes, la politique de bouclage du territoire, les restrictions à la circulation et les autres pratiques qui privaient les Palestiniens de leurs droits sociaux et économiques avaient aggravé considérablement la situation économique. La représentante a exprimé ses remerciements à la CNUCED pour son aide constante au peuple palestinien, soulignant la nécessité de maintenir cette aide. Elle a vivement engagé la communauté internationale et les pays donateurs à intensifier leur aide afin de permettre au peuple palestinien de parvenir à l'indépendance économique, sociale et politique.

32. Le représentant de la **Jordanie** a dit qu'il avait espéré que le rapport de l'année en cours serait plus encourageant que celui de l'année écoulée, mais qu'au contraire il faisait état d'une économie palestinienne affaiblie qui allait au-devant de nouvelles difficultés, avec les inconvénients qui en résulteraient pour la situation sociale. On avait espéré que la Feuille de route constituerait une base solide pour avancer vers la paix, mais apparemment il fallait encore faire preuve d'une volonté réelle d'en assurer la mise en œuvre. Des progrès dans ce domaine déboucheraient sur une feuille de route économique qui établirait les mesures à prendre pour assurer le sauvetage de l'économie palestinienne. Le représentant appréciait le rôle moteur assumé par le Groupe de l'assistance au peuple palestinien de la CNUCED dans l'aide aux organismes de l'Autorité palestinienne chargés de la gestion macroéconomique, et il espérait que la CNUCED continuerait à assumer ce rôle. Il espérait aussi que les donateurs augmenteraient leur soutien à la CNUCED pour lui donner les moyens d'exécuter les nouvelles activités proposées. Il espérait tout particulièrement que de nouvelles sources régionales et internationales viendraient aussi financer ces activités. Enfin, les revers subis par l'économie palestinienne n'étaient pas limités aux territoires palestiniens, ils s'étaient étendus à tous les autres pays de la région, y compris Israël.

33. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a dit que les avis pouvaient diverger quant aux responsabilités à imputer pour la situation de la Palestine, mais que nul ne pouvait contester les ravages qui s'étaient abattus sur le peuple palestinien dans les années récentes,

car les faits étaient incontestables. Son gouvernement avait sur ce problème une triple approche. Premièrement, la paix était absolument indispensable, et tout progrès politique ou économique exigeait une action palestinienne efficace en matière de sécurité; sans une autorité palestinienne capable de guider effectivement son peuple vers la paix, il serait très difficile de faire des progrès. Deuxièmement, les progrès exigeaient un processus politique sérieux axé sur un règlement prévoyant deux États et porteur d'espoir pour les Palestiniens comme pour les Israéliens. Troisièmement, la crise économique persistante exigeait une aide humanitaire constante, ainsi que l'édification d'institutions palestiniennes responsables. Les États-Unis avaient pris l'initiative dans les activités de développement et dans l'action humanitaire, avec une contribution de plus d'un milliard de dollars à l'Autorité et au peuple palestiniens depuis 1993. En 2002, l'aide des États-Unis au peuple palestinien s'élevait au total à plus de 180 millions, ce qui faisait des États-Unis le principal donateur bilatéral en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Toutefois, l'argent ne suffisait pas et il était nécessaire que les partenaires s'emploient concrètement à répondre aux besoins des Palestiniens et à remettre les deux parties sur le chemin de la paix.

34. Le représentant de la **Tunisie** a remercié le Groupe de l'assistance au peuple palestinien pour les efforts considérables déployés afin d'aider ce peuple à résister au bouclage et à d'autres pratiques israéliennes qui étranglaient l'économie palestinienne. Le rapport du secrétariat de la CNUCED faisait apparaître l'étendue des souffrances du peuple palestinien et de la dégradation économique qui avait transformé le territoire palestinien en une économie ravagée par la guerre. Dans cette situation, la communauté des donateurs se devait d'accroître son aide au peuple palestinien, non seulement en répondant à ses besoins urgents, mais aussi en favorisant un développement économique durable. Le représentant a félicité la CNUCED de son effort soutenu d'aide à l'Autorité palestinienne et il a exprimé son approbation pour les nouvelles activités proposées, notamment dans le domaine de la sécurité alimentaire, de la facilitation du commerce, du transport et des approvisionnements. Il a invité les pays donateurs à fournir les ressources nécessaires à l'exécution de ces activités.

35. La représentante de l'**Indonésie** est convenue qu'après un recul économique ininterrompu et une dévastation généralisée, la situation du territoire palestinien occupé s'apparentait à celle d'une économie ravagée par la guerre. La communauté internationale avait le devoir de faire en sorte d'alléger la situation économique et de veiller à ce que l'Autorité palestinienne continue à fonctionner et à se préparer pour l'établissement inéluctable de l'État palestinien. L'action menée par la communauté internationale n'aurait pas tous les effets souhaités si l'on ne donnait pas au peuple palestinien la possibilité de reconstruire son économie dans la paix. Le peuple palestinien et l'Autorité palestinienne devaient donc jouer un rôle important dans le traitement des objectifs prioritaires de développement au cours de la phase de reconstruction postérieure au conflit. D'autre part, le rôle du secteur privé, notamment des petites et moyennes entreprises, serait d'une importance capitale. La représentante s'est félicitée des nouvelles activités envisagées par la CNUCED, notamment en ce qui concernait la sécurité alimentaire, la facilitation du commerce et la promotion des investissements. Elle a souligné la nécessité de construire un partenariat stratégique international afin d'assurer la fourniture d'une aide suffisante au peuple palestinien.

36. Le représentant de la **Ligue des États arabes** a dit que le rapport du secrétariat donnait une idée claire de l'aide internationale à la Palestine et de la manière dont l'occupation israélienne exerçait son emprise sur la vie du peuple palestinien. Cette situation avait encore

appauvri la population et la privait de sa capacité de production, la rendant totalement tributaire des produits et de l'économie d'Israël: 70 % du déficit commercial palestinien était imputable au paiement des importations en provenance d'Israël, ce qui voulait dire que l'économie israélienne avait accaparé 1,4 milliard de dollars sur les 2 milliards envoyés à la Palestine en 2001 et en 2002 à titre de secours. Autrement dit, chaque année, la production intérieure était détournée à raison de quelque 50 % vers l'économie israélienne. L'intention de la politique israélienne était de contraindre et de déstructurer l'économie palestinienne, ce qui avait entraîné une baisse grave de la capacité de production et d'emploi des petites et moyennes entreprises. Le représentant a invité instamment la communauté internationale à prendre position plus fermement devant l'occupation et les mesures de bouclage et d'assiègement imposées par les forces d'occupation israéliennes. Il a lancé un appel en faveur de l'augmentation de l'aide au peuple palestinien et de la réévaluation des relations économiques israélo-palestiniennes qui avaient conduit à cette situation tragique.

37. Le représentant souscrivait aux recommandations du rapport du secrétariat, qui préconisait l'établissement d'un cadre pour lier les secours et le développement. Il était regrettable qu'une bonne part des sommes substantielles allouées par le Sommet arabe à Beyrouth en 2001 pour aider le peuple palestinien ait été détournée vers l'économie israélienne, et il fallait apporter une aide au secteur privé des petites et moyennes entreprises palestiniennes. Pour conclure, le représentant a loué la persévérance du peuple palestinien, qui aboutirait un jour à la création de son État indépendant, et il a émis l'espoir que les membres de la CNUCED augmenteraient leur aide afin de permettre au Groupe de l'assistance au peuple palestinien de poursuivre ses importantes activités.

D. Rapport de la Réunion de personnalités sur les questions relatives aux produits de base⁴

1. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document suivant:

«Rapport de la Réunion de personnalités sur les questions relatives aux produits de base, tenue au Palais des Nations, à Genève, les 22 et 23 septembre 2003» (TD/50/11).

2. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a rappelé l'importance des produits de base pour le développement dans de nombreux pays en développement, en particulier les PMA. Le secteur des produits de base était confronté à un certain nombre de problèmes particuliers – dégradation des termes de l'échange, fortes fluctuations des prix et des revenus, stagnation de la demande, incapacité de diversifier les structures de production et d'exportation, et faiblesses concernant l'offre, dont l'incapacité des exportateurs dans de nombreux pays en développement de pénétrer les segments plus dynamiques et plus lucratifs des marchés des produits de base. Bien entendu, les produits de base ne posaient pas que des problèmes: ils pouvaient aussi être une chance si les pays en faisait bon usage. Alors que les problèmes persistaient depuis des années, les discussions dans les instances internationales affichaient au mieux une périodicité cyclique, et au cours des deux dernières décennies, l'attitude avait plutôt été une attitude de bienveillante indifférence. Les difficultés sociales et économiques causées par la situation désastreuse des prix, en

⁴ Figure dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale conformément à la résolution 57/236 de l'Assemblée générale.

particulier pour le café et le coton, avaient récemment suscité une attention considérable. Il fallait mener une réflexion constructive, étayée par une vigoureuse détermination politique, axée sur les problèmes fondamentaux, soucieuse des réalités actuelles et, autant que possible, novatrice.

3. Le groupe des 15 personnalités avait dévoilé des approches philosophiques et politiques différentes, et en fait opposées, des problèmes concernant les produits de base et des solutions possibles. En dépit de son hétérogénéité, il avait adopté des recommandations qui, de façon remarquable, allaient au fond des choses et étaient à la fois ciblées, hiérarchisées et opérationnelles; elles tenaient compte de ce qui se passait dans d'autres instances telles que l'OMC et faisaient appel aux enseignements tirés de l'expérience positive de plusieurs pays en développement. La plus haute priorité était accordée aux aspects suivants: promouvoir un accès renforcé, équitable et prévisible aux marchés pour les produits de base d'une importance fondamentale pour les pays en développement; s'attaquer aux problèmes d'excédent de l'offre; faciliter l'utilisation et contribuer au fonctionnement effectif des mécanismes de financement compensatoire; renforcer les capacités et les institutions; et explorer les possibilités de créer un nouveau fonds international de diversification. La priorité accordée aux mécanismes de financement compensatoire et au fonds de diversification était particulièrement appréciable et témoignait d'une nouvelle réflexion. La recommandation relative au financement compensatoire pouvait contribuer à rapprocher les mécanismes de financement compensatoire des pratiques modernes du négoce et, dans le cas du fonds de diversification, l'innovation était de proposer qu'il soit axé sur le développement de la capacité du secteur privé et de le rattacher à des activités spécifiques telles que le renforcement des institutions et des capacités.

4. Pour ce qui était des autres recommandations, l'accent mis sur la responsabilité sociale des entreprises et sur les partenariats pour la recherche de solutions aux problèmes des produits de base était d'autant plus appréciable qu'il recueillait le soutien d'un représentant de haut niveau du secteur privé, à savoir le Président-Directeur général de Nestlé. Quant à la gestion budgétaire, il fallait particulièrement souligner l'importance attachée aux liens très étroits entre le renforcement institutionnel pour cette gestion et un solide cadre de gouvernance.

5. Les recommandations adressées à la CNUCED contribueraient très utilement à l'orientation des travaux relatifs aux produits de base, et la CNUCED ferait en particulier de son mieux pour étudier les possibilités d'instaurer un nouveau partenariat entre gouvernements, entreprises privées, associations de producteurs et de négociants, société civile et organisations internationales dans le secteur des produits de base, et annoncer un tel partenariat à la onzième session de la Conférence. Enfin, le Rapport des personnalités ferait maintenant l'objet d'une réunion-débat organisée par le Président de l'Assemblée générale le 27 octobre à New York, puis serait examiné par la Deuxième Commission.

6. La représentante de la **Thaïlande**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que plusieurs recommandations du rapport bénéficiaient de la plus haute priorité: premièrement, assurer un accès renforcé, équitable et prévisible aux marchés pour les produits de base d'une importance fondamentale pour les pays en développement; deuxièmement, s'attaquer aux problèmes de surproduction de nombreux produits de base, avec un programme soutenu de diversification et d'activités à plus forte valeur ajoutée, aux niveaux national et mondial; troisièmement, faciliter l'utilisation et contribuer au fonctionnement effectif des mécanismes de financement compensatoire, en étudiant également les possibilités de créer un nouveau fonds de

diversification; et enfin, soutenir le renforcement des capacités, en vue de tirer parti des possibilités de diversification.

7. La baisse des termes de l'échange des produits de base restait l'un des problèmes les plus préoccupants pour de nombreux pays en développement dans le domaine du commerce. La vulnérabilité et l'instabilité de ces produits étaient des obstacles majeurs au développement économique et contribuaient à la fois à créer un sentiment de risque et à rendre plus difficile d'attirer des investissements étrangers directs. Le rapport de la Réunion de personnalités montrait qu'il existait un large éventail de mesures pour améliorer la situation des marchés des produits de base et contribuer à atténuer la pauvreté. Étant donné le consensus sur cette question, rien ne pouvait excuser l'actuelle inaction. Le rapport indiquait la voie à suivre et ce qui pouvait être fait avec la volonté politique nécessaire. Le Groupe des 77 et la Chine souhaitaient poursuivre l'examen de la question avec leurs partenaires de développement, à commencer par le débat de l'Assemblée générale sur le rapport. Résoudre les problèmes dans le secteur des produits de base était essentiel à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire concernant la réduction de la pauvreté. La représentante espérait que cette initiative de l'Assemblée générale donnerait un nouvel élan à la recherche de solutions, par la coopération internationale, aux problèmes des pays en développement dans le secteur des produits de base.

8. Le représentant du **Zimbabwe**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que l'économie de beaucoup de pays en développement et de pays les moins avancés continuait de reposer avant tout sur les produits de base. Dans leur rapport, les personnalités avaient souligné les problèmes rencontrés – baisse séculaire et volatilité des prix, détérioration des termes de l'échange, obstacles institutionnels aux niveaux international et intérieur – qui contrariaient les efforts nationaux faits pour s'assurer des parts de marché appréciables pour les exportations traditionnelles, ainsi que pour des produits agricoles à forte valeur, et il espérait que les recommandations présentées dans le rapport seraient appliquées dans leur intégralité.

9. Pour ce qui était de l'accès aux marchés et de la baisse des prix agricoles, l'incapacité des pays africains de se positionner sur les marchés dynamiques était particulièrement flagrante, et le niveau historiquement bas des prix de produits de base aggravait la situation. Accroître les rendements n'était pas une solution. Il fallait plutôt éliminer les subventions à l'exportation et les autres formes de soutien interne dans les pays développés qui faussaient les marchés. L'augmentation des subventions accordées aux producteurs de coton dans ces pays avait eu des effets catastrophiques sur les pays dépendant du coton, en particulier dans la région de l'UEMOA.

10. Le Conseil devait soutenir les conclusions des personnalités et l'Assemblée générale devait prendre des mesures pour qu'elles soient appliquées. Une application intégrale et effective exigerait la mobilisation coordonnée de toutes les parties intéressées et de toutes les ressources, aux niveaux national, régional et mondial. La CNUCED devait poursuivre ses travaux de fond et ses activités techniques dans le domaine des produits de base, et les pays donateurs devaient accroître leurs contributions à la CNUCED pour l'application des recommandations. En outre, le Secrétaire général de la CNUCED devrait rechercher les moyens d'accroître le budget ordinaire de la CNUCED. Enfin, le représentant a rappelé l'importance du secteur des produits de base pour le développement socioéconomique de l'Afrique, en espérant que les débats à New York déboucheraient sur un vigoureux soutien politique de la communauté internationale.

11. Le représentant du **Bénin** a dit que le rapport de la Réunion de personnalités sur les questions relatives aux produits de base proposait des mesures spécifiques pour le court terme, le moyen terme et le long terme, dont l'application contribuerait à une inversion des effets négatifs récurrents observés ces dernières années dans le secteur des produits de base. Les PMA étaient confrontés à de multiples difficultés qui les empêchaient de tirer profit du secteur des produits de base, sur lequel reposait l'essentiel de leur économie et qui constituait leur principale activité, avec 60 % environ des recettes d'exportation et quelque 80 % de la main-d'œuvre. Les contraintes rencontrées par les pays en développement étaient nombreuses: problème d'accès aux marchés en raison de droits de douane élevés, crêtes tarifaires, progressivité des droits, mesures sanitaires et phytosanitaires, obstacles techniques au commerce, règles d'origine, subventions et soutien interne accordés par les pays développés à leurs producteurs et exportateurs, etc. Toutes ces mesures, qui faussaient les échanges, pénalisaient les pays en développement, en particulier les PMA, dans la chaîne de valeur. Les subventions accordées dans les pays développés avaient eu des conséquences dramatiques pour les producteurs de coton, et la baisse des prix et l'instabilité accrue des prix d'autres produits intéressant le commerce d'exportation des PMA, tels que le café, ne laissaient pas non plus d'inquiéter. En outre, la nécessité d'utiliser des recettes d'exportation en diminution pour assurer le service de la dette compliquait fortement la situation économique de pays déjà en déficit budgétaire. Tous ces facteurs extérieurs, ainsi que le manque de ressources humaines et les carences institutionnelles, limitaient fortement la capacité des PMA d'accroître leur productivité et de diversifier leur production. Les recommandations figurant dans le Rapport des personnalités devaient être ratifiées par l'Assemblée générale, s'agissant notamment des points suivants: accès renforcé, équitable et prévisible aux marchés pour les produits de base d'une importance fondamentale pour les pays en développement; recherche de solutions aux problèmes de surproduction d'un certain nombre de produits de base; mesures visant à faciliter l'utilisation et à promouvoir un fonctionnement effectif des mécanismes de financement compensatoire; renforcement des capacités et des institutions; et possibilités de créer un nouveau fonds international de diversification.

12. Le représentant de l'**Italie**, parlant au nom de l'**Union européenne**, des **pays en voie d'adhésion (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie)** et des **pays associés (Bulgarie, Roumanie et Turquie)**, a dit que les recommandations des personnalités étaient utiles, mais qu'elles insistaient de façon disproportionnée sur ce qui devait être fait au niveau international. Des efforts importants devaient également être faits au niveau national, en particulier dans les pays les plus dépendants des produits de base. L'Union européenne avait bien analysé le secteur des produits de base, en considérant l'ensemble de la chaîne de production, de négoce, de transformation et de vente au détail, et la voie à suivre pour les pays tributaires de ces produits consistait essentiellement en un renforcement des capacités et des institutions. Des efforts devaient être faits pour accroître la compétitivité, les marges bénéficiaires, la valeur ajoutée et la part du prix de vente final revenant aux producteurs. La diversification de la production, en dehors du secteur des produits de base, était la solution viable à long terme. Le renforcement des capacités devait reposer sur une analyse propre à chaque pays, et l'essentiel des efforts devaient se situer au niveau national, avec une coordination internationale appropriée. Une attention spéciale devrait être accordée à l'amélioration des systèmes de gestion des finances publiques et à la mobilisation des ressources, avec notamment un renforcement des institutions dans un solide cadre de gouvernance. Cela pourrait favoriser une plus grande contribution du secteur à la réduction de la pauvreté.

13. L'Union européenne soutenait l'appel lancé dans le rapport pour une reprise rapide des négociations commerciales à l'OMC, qui offraient les meilleures possibilités de s'attaquer aux problèmes concernant les produits de base. Elle invitait d'autres pays développés à suivre son exemple et à appliquer des droits de douane nuls sur la majorité ou la totalité des produits importés des PMA et des pays ACP. Concernant le coton, l'UE s'était déclarée prête à éliminer les mesures de soutien les plus préjudiciables de façon à réduire le plus possible les incidences sur les producteurs d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale du régime communautaire pour le coton. Mais des mesures équitables devaient aussi être adoptées par la communauté internationale, et d'autres grands acteurs du marché devraient aussi prendre des initiatives pour que la situation change vraiment. Des mécanismes compensatoires, pour le coton ou pour d'autres produits de base, n'étaient pas le moyen souhaitable d'appréhender la complexité des liens entre la politique agricole et le commerce international. Des négociations intégrées, à l'OMC, permettraient de mieux traiter toutes ces questions.

14. L'adoption d'un droit ou d'une taxe à l'exportation se traduirait par une baisse des prix pour les agriculteurs, maillon le plus faible de la chaîne d'approvisionnement. Le représentant a exprimé son appui aux programmes de l'Organisation internationale du café et aux recommandations des personnalités encourageant l'industrie du café à se montrer davantage responsable de la situation des producteurs primaires. Les chances de succès de mécanismes de gestion producteurs-consommateurs étaient extrêmement faibles, car elles dépendraient essentiellement de la volonté – peu probable à l'heure actuelle – des producteurs d'y participer. Compte tenu des ressources limitées, les donateurs devraient plutôt se concentrer sur les problèmes structurels spécifiques des pays les plus dépendants et de leurs producteurs.

15. L'Union européenne soutenait l'idée de continuer d'analyser les incidences des subventions sur l'offre et de réduire les subventions qui favorisaient une surproduction. L'objectif devait être d'éliminer les subventions les plus préjudiciables au commerce. Bien qu'il puisse contribuer à limiter les effets de l'instabilité des prix internationaux, le financement compensatoire ne pouvait réduire l'instabilité elle-même, et risquait de contribuer à fausser les marchés et les incitations à la diversification. Différents outils étaient nécessaires pour différents objectifs. Il fallait développer la gestion des risques de prix pour les producteurs au niveau local, et l'Union européenne étudiait également des mécanismes d'assurance davantage basés sur le marché. Les pays producteurs de produits de base devaient créer leurs propres filets de sécurité nationaux en complément de tout soutien qui leur serait apporté au niveau macroéconomique.

16. L'Union européenne ne pensait pas que la création d'un fonds de diversification puisse être utile. Créer, pour chaque problème, un fonds ou une institution spécifique conduirait à un morcellement de l'aide au développement et affaiblirait le contrôle par les pays de leurs propres stratégies de développement. Là encore, les problèmes devaient être abordés dans le cadre des plans et stratégies de développement nationaux.

17. Les recommandations adressées à la CNUCED pourraient être examinées plus avant à la onzième session de la Conférence, et une coordination appropriée devrait être établie avec d'autres organes compétents, dont le Fonds commun pour les produits de base, des organismes internationaux de produit, des institutions financières internationales et la FAO.

18. La représentante de la **Colombie** a exprimé son appui au Rapport des personnalités. Toutefois, elle ne souscrivait pas à la recommandation concernant le café, au paragraphe 9 du

rapport, qui évoquait l'imposition d'un droit à l'exportation. Si la proposition était d'imposer ce droit aux intermédiaires ou aux négociants du produit final qui bénéficiaient de confortables marges de profit, cela pouvait se concevoir, mais elle ne voyait pas comment ce droit pourrait être appliqué au consommateur final, car cela freinerait la consommation, ou être imposé aux producteurs, dont cela aggraverait la situation déjà médiocre. D'autres moyens d'accroître la valeur ajoutée du produit devaient être envisagés. Globalement, la part du café transformé dans les exportations totales des producteurs de café n'avait jamais dépassé 6,5 % par an depuis 1980, et la part du café torréfié, 0,2 % des exportations totales. Des mesures étaient donc nécessaires pour accroître l'accès aux marchés de plus grandes quantités de café transformé. Les cours du café colombien étaient, en 2003, plus bas qu'en 1990, et ils n'avaient cessé de diminuer depuis 1997, année où ils avaient enregistré leur meilleur niveau. Cette situation avait entraîné une aggravation de la pauvreté dans les zones rurales, la conversion à des cultures illicites de surfaces précédemment consacrées à la culture du café, et la marginalisation croissante des producteurs de café.

19. La représentante des **États-Unis d'Amérique** a dit qu'on pouvait considérer qu'il y avait accord sur le fait que des droits de douane excessifs appliqués aux produits agricoles, ainsi que les subventions à la production et à l'exportation de denrées agricoles avaient été préjudiciables au commerce mondial. C'était la raison pour laquelle, dans les mois précédant la réunion de Cancún, les États-Unis s'étaient efforcés d'élaborer un vaste programme de réduction des droits et subventions agricoles et avaient présenté à Cancún une proposition d'ensemble qui s'appliquait aussi aux incidences des subventions sur les producteurs de coton. Elle espérait une reprise rapide des négociations du Cycle de Doha, qui permettrait aux États-Unis de relancer les efforts dans ces domaines.

20. La question de l'allègement de la dette dans le rapport n'avait pas de raison d'être, car elle concernait les pays endettés et leurs créanciers et n'était pas un sujet que des experts des produits de base pouvaient éclairer. Le financement compensatoire n'avait pas donné de bons résultats, et il n'était pas nécessaire de renouveler l'expérience; il pourrait, à court terme, atténuer les difficultés des producteurs, mais il finirait presque inévitablement par s'écrouler, et des ressources financières auraient été gaspillées sans que les marchés n'aient été stabilisés. Il en allait généralement de même pour les mécanismes de gestion de l'offre entre producteurs et entre producteurs et consommateurs, que les producteurs auraient de toute façon quelques difficultés à justifier, en particulier à l'OMC.

21. Le rapport évoquait à juste titre les vastes avantages potentiels de la libéralisation du commerce entre pays en développement. Quelques-uns des plus grands consommateurs de produits de base au monde étant désormais des pays en développement, l'ouverture de leurs marchés serait extrêmement profitable aux producteurs de produits de base. Le renforcement des capacités d'approvisionnement et des capacités institutionnelles dans les pays en développement méritait également de retenir l'attention. Des mesures devaient être prises pour remédier aux faiblesses des institutions, de la législation et de la réglementation, qui étaient le fléau des producteurs et des négociants. Il pourrait également être intéressant de concevoir des outils de gestion des risques fondés sur le marché pour certains produits de base. Ce n'était toutefois pas une panacée et de tels outils exigeaient des conditions spécifiques pour bien fonctionner. La communauté internationale pouvait certes prendre des mesures concernant les marchés de produits de base, mais certaines étaient utiles et d'autres non, et il s'agissait donc de distinguer les bonnes des mauvaises.

22. Le représentant de l'**Éthiopie** a dit que les pays en développement, en particulier en Afrique où la plupart étaient dépendants des exportations de produits de base, avaient considérablement souffert de la détérioration des termes de l'échange de ces produits. Cette détérioration avait eu, aux niveaux macroéconomique et microéconomique, des conséquences catastrophiques dont il était particulièrement préoccupant de constater qu'elles avaient pour l'essentiel été supportées par les seuls pays producteurs. Le cas du café était des plus révélateurs. Actuellement, les producteurs percevaient 1 % seulement du prix payé par le consommateur final. Les agriculteurs pauvres étaient incapables de couvrir même leurs coûts de production, tandis que des sociétés géantes de l'agroalimentaire engrangeaient des bénéfices considérables. La baisse des prix du café avait également aggravé la pauvreté et l'insécurité alimentaire, et elle avait eu des effets désastreux sur la situation sanitaire dans de nombreux pays africains exportateurs de café. L'état des infrastructures sociales et physiques était également très préoccupant. En outre, la crise avait alourdi encore le fardeau de la dette; l'effondrement des prix du café avait empêché des pays de bénéficier de l'initiative PPTE, puisqu'ils n'étaient pas en mesure d'atteindre les seuils requis, lesquels avaient été établis sur la base d'hypothèses optimistes concernant la croissance des exportations. La baisse des recettes d'exportation avait été supérieure aux avantages que les pays les plus pauvres pouvaient attendre des programmes d'allègement de la dette, et le manque à gagner en recettes d'exportation de café n'avait pas été compensé par un accroissement des exportations dans d'autres secteurs. À titre d'exemple, les recettes d'exportation totales de l'Éthiopie avaient fortement diminué au cours des trois dernières années.

23. Il était donc absolument essentiel que tout effort sérieux pour réduire la pauvreté s'attaque aux conséquences catastrophiques de l'effondrement des prix des produits de base, et l'Éthiopie soutenait sans réserve l'appel lancé par les personnalités pour que le café et le coton soient considérés comme des priorités absolues, ainsi que toutes les autres mesures à court terme, à moyen terme et à long terme préconisées dans l'objectif ultime de stabiliser les prix des produits de base. Toutefois, compte tenu de la situation économique extrêmement difficile des négociants de café en Éthiopie, le représentant ne pouvait souscrire à l'idée d'imposer une taxe à l'exportation, comme cela semblait être proposé dans le rapport.

24. Le représentant du **Japon** a dit qu'il n'était pas en mesure de présenter des observations sur le contenu du rapport, faute d'avoir pu mener à terme les consultations internes dans les délais disponibles. Il espérait qu'il y aurait d'autres occasions d'examiner ce rapport de façon approfondie.

25. Le représentant du **Nigéria** s'est félicité des recommandations des personnalités, qu'il a jugées ciblées et réalistes; la revitalisation du secteur des produits de base revêtait une importance fondamentale pour la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement tributaires de ces produits et pour la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Il était également capital de progresser sur les questions de l'élargissement de l'accès aux marchés et de la réduction des subventions en général, ainsi que de prendre rapidement des mesures concernant le coton et d'autres produits de base.

26. Le renforcement des capacités liées au commerce était indispensable pour développer les ressources humaines dans les pays en développement tributaires des produits de base, afin que ces pays puissent élaborer des mesures efficaces d'adaptation de l'offre et mettre en place des mécanismes novateurs de gestion des prix et des risques. Des mécanismes de financement

compensatoire seraient utiles, même dans les limites des mécanismes existants, et des mesures devaient également être prises concernant la surproduction et la promotion d'autres utilisations. Il fallait remédier à l'insuffisance de l'information et des capacités nécessaires pour exploiter les possibilités existantes, et renforcer les capacités de diffusion de l'information de la CNUCED et d'autres organisations compétentes. Pour ce qui était du Fonds international de diversification, il faudrait envisager de le rattacher au Fonds commun pour les produits de base afin d'éviter les doubles emplois. Le représentant s'est félicité de la proposition d'instaurer un nouveau partenariat dans le secteur des produits de base et a souligné la nécessité pour toutes les parties intéressées de travailler de concert à la conception d'un mécanisme de financement compensatoire approprié.

27. Le représentant du **Mexique** a dit que le rapport de la Réunion de personnalités était très utile, mais que la proposition d'envisager l'application d'un droit à l'exportation pour aider à réduire la pauvreté provoquée par la baisse des prix du café suscitait quelques interrogations. À cet égard, conformément à l'Accord international de 2001 sur le café et aux recommandations de la Conférence internationale sur le café, un plan d'action avait été approuvé pour la période 2001-2006 en vue d'améliorer la qualité du café, de promouvoir la diversification et d'éliminer les obstacles au commerce du café. Ce programme, dû à l'initiative du Mexique et d'autres pays latino-américains, en particulier la Colombie, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et El Salvador, était appliqué depuis le 1^{er} octobre 2002. C'était par l'exécution d'un tel programme que la pauvreté des 25 millions de producteurs de café pourrait être atténuée, et non par la création de nouvelles taxes, ce qui était irrationnel.

28. Le représentant de l'**Angola** a dit que le rapport des personnalités était très intéressant, et il a félicité la CNUCED de ses travaux sur les produits de base, en particulier des produits d'une grande importance pour l'Angola tels que les hydrocarbures. L'Angola avait accueilli la septième Conférence sur le commerce et le financement du pétrole et du gaz en Afrique en mai 2003. Depuis le retour de la paix, la principale motivation du pays était d'exploiter ses ressources pétrolières afin de réduire la pauvreté. La priorité était de trouver les moyens de conserver la valeur ajoutée de l'industrie pétrolière dans le pays de façon que le secteur devienne le principal moteur de la croissance. L'Angola ferait appel aux compétences de la CNUCED dans ce domaine et invitait les partenaires de développement à fournir des ressources accrues permettant à la CNUCED d'intensifier ses efforts.

29. Le représentant de **Cuba** a recommandé que le rapport de la Réunion de personnalités soit approuvé par le Conseil et soumis à l'Assemblée générale pour analyse et ratification. Il fallait d'urgence éliminer les politiques protectionnistes et en particulier réduire encore les droits de douanes, les crêtes tarifaires et les subventions, ainsi que d'autres obstacles non tarifaires et les lourdes et complexes règles d'origine et les mesures phytosanitaires et autres. Il fallait aussi d'urgence alléger de la dette, car le service de la dette, dans de nombreux pays en développement, était financé par les recettes d'exportation de produits de base, dont les prix se situaient aujourd'hui à leur plus bas niveau historique. Le financement compensatoire devait être plus effectif, il devrait être d'un accès facile, et il devait s'appuyer sur des mécanismes *ex ante* plutôt que *ex post*. La coopération Sud-Sud était également importante, y compris le renforcement des arrangements préférentiels entre pays en développement.

30. La CNUCED avait un rôle crucial à jouer concernant des produits de base importants pour les pays en développement, en particulier le sucre, le café et le coton, et ces produits devaient

figurer en bonne place dans le texte final de la onzième session de la Conférence. À cet égard, davantage de ressources étaient nécessaires pour financer les travaux de la CNUCED relatifs aux produits de base. Il conviendrait que l'Assemblée générale fasse diffuser le rapport de la Réunion de personnalités auprès d'autres organisations internationales.

31. Le représentant de l'**Ouganda** a dit que le rapport de la Réunion de personnalités sur les produits de base représentait un consensus sur ces produits. Il était d'une importance primordiale que les négociations à l'OMC soient couronnées de succès, s'agissant en particulier de la réduction des subventions accordées aux producteurs dans les pays développés. Le problème du coton était crucial, et les difficultés infligées aux producteurs africains devaient être considérées d'un point de vue aussi bien moral qu'économique. Une indemnisation était due. L'Ouganda soutenait l'idée de créer un fonds international de diversification, qui devait être envisagé dans le contexte des institutions financières existantes, dont le Fonds commun pour les produits de base. Le représentant a souligné qu'il importait que les négociations à l'Assemblée générale aboutissent à un résultat constructif.

32. Le représentant du **Canada** a déclaré espérer que le rapport de la Réunion de personnalités serait examiné sérieusement à l'Assemblée générale. Il était louable que ce rapport insiste sur une reprise rapide des négociations à l'OMC. D'une manière générale, concernant les recommandations, davantage de discipline dans l'application de ce qui existait déjà était plus important que la création de nouveaux mécanismes. Il fallait éviter les restrictions, les taxes et les droits à l'exportation. Un bon fonctionnement des marchés était important et utile, tout comme les instruments reposant sur ces marchés. Le financement compensatoire ne résolvait pas les problèmes, et un financement *ex ante* risquait d'occulter les signaux du marché. Un renforcement des capacités était nécessaire, et les besoins à cet égard devaient être identifiés dans le contexte des documents de stratégie de réduction de la pauvreté. L'échange d'expériences entre pays en développement, ainsi que le commerce Sud-Sud pouvaient contribuer aux efforts de développement et devaient donc être encouragés et facilités. Plutôt que la diversification vers d'autres produits de base, l'amélioration des capacités technologiques et des méthodes de production et la «diversification par le haut» pourraient être d'importants éléments de la voie à suivre.

33. Le représentant de l'**Afrique du Sud** a noté que les discussions au Conseil en 2003 avaient été dominées par la question des produits de base. Les délibérations sur le rapport de la Réunion de personnalités, qui proposait un ensemble clair de mesures, en particulier pour le café, représentaient le point culminant de ces discussions. Le représentant s'est déclaré préoccupé par l'attitude dédaigneuse de certaines délégations à l'égard de quelques-unes des propositions du rapport, s'agissant en particulier des mesures d'allègement de la dette et du financement compensatoire, deux moyens d'atténuer les conséquences d'une chute des prix. Il était temps de prendre des mesures concrètes en faveur des couches pauvres de la société. Enfin, le système généralisé de préférences (SGP) souffrait de graves problèmes qui devaient être résolus.

34. Le représentant de la **Barbade** s'est félicité du rapport en espérant qu'un financement approprié permette de développer les travaux relatifs aux produits de base dans les organisations internationales, en particulier à la CNUCED et à l'OMC, et d'appliquer les mesures proposées dans le rapport. Ces mesures étaient d'une importance vitale pour de nombreux pays dépendant des produits de base, notamment dans les Caraïbes.

35. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a rappelé que la Réunion de personnalités avait été organisée en application d'une résolution de l'Assemblée générale et que, comme il était demandé dans cette résolution, le rapport dans son intégralité et tel que rédigé par les personnalités serait transmis à l'Assemblée pour examen à sa session en cours. Un résumé des débats du Conseil serait également présenté à l'Assemblée générale. Concernant la proposition d'imposer un droit à l'exportation, des éclaircissements avaient été demandés aux participants à la Réunion, qui avaient dit que l'intention était d'imposer une taxe sur les certificats d'origine, qui serait acquittée par les importateurs.

III. QUESTIONS DE PROCÉDURE, QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES

A. Ouverture de la session

1. La cinquantième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 6 octobre 2003 par M. Dimiter Tzantchev (Bulgarie), Président sortant du Conseil.

B. Élection du Bureau

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

2. À sa 944^e séance plénière d'ouverture, le 6 octobre 2003, le Conseil a élu par acclamation M. Sha Zukang (Chine) Président du Conseil à sa cinquantième session.

3. À la même séance, le Conseil a élu les autres membres du Bureau du Conseil à sa cinquantième session, à savoir les 10 vice-présidents et le rapporteur. Le Bureau était composé comme suit:

<u>Président:</u>	M. Sha Zukang	(Chine)
<u>Vice-Présidents:</u>	M. Michel Adam	(Belgique)
	M. Iouri Afanassiev	(Fédération de Russie)
	M. Chitsaka Chipaziwa	(Zimbabwe)
	M. Djismun Kasri	(Indonésie)
	M ^{me} Melissa Kehoe	(États-Unis d'Amérique)
	M. Mohamed Oulde Mohamed Lemine	(Mauritanie)
	M. Lester Mejía Solís	(Nicaragua)
	M. Iván Mora Godoy	(Cuba)
	M. Mitsunori Nanba	(Japon)
	M. Dimiter Tzantchev	(Bulgarie)
<u>Rapporteur:</u>	M. François Léger	(France)

4. Conformément à l'usage, le Conseil a décidé que les coordonnateurs régionaux et la Chine ainsi que les Présidents des Comités de session seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

(Point 1 b) de l'ordre du jour)

5. À sa séance d'ouverture, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/50/1. (Pour l'ordre du jour adopté, voir l'annexe I ci-après.)

6. À la même séance, le Conseil a constitué deux comités de session chargés d'examiner les points suivants de l'ordre du jour et de faire rapport à leur sujet:

Le Comité de session I chargé d'examiner le point 3: Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010: a) activités en faveur des PMA à l'échelle de la CNUCED; b) effets escomptés des initiatives récentes en faveur des pays les moins avancés dans le domaine de l'accès préférentiel aux marchés.

Le Comité de session II chargé d'examiner le point 4: Développement économique en Afrique: questions se rapportant à la performance commerciale de l'Afrique.

7. Ont été élus membres du Bureau du Comité de session I:

Président: M. Marc Giacomini (France)

Vice-Président/Rapporteur: M. Patrick Krappie (Afrique du Sud)

8. Ont été élus membres du Bureau du Comité de session II:

Président: M. Mohamed Oulde Mohamed Lemine (Mauritanie)

Vice-Président/Rapporteur: M. Steinar Lindberg (Norvège).

D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 1 c) de l'ordre du jour)

9. À sa 952^e séance plénière, le 17 octobre 2003, le Conseil a adopté le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs des représentants ayant participé à la cinquantième session (TD/B/50/13).

E. Ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session du Conseil

(Point 1 d) de l'ordre du jour)

10. À la même séance, il a décidé que le secrétariat de la CNUCED établirait un projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session compte tenu des résultats de la onzième session de la Conférence et le soumettrait lors des consultations du Président suivant la Conférence.

F. Désignation pour 2004 des membres de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok

11. À sa 951^e séance plénière, le 17 octobre 2003, le Conseil a désigné les membres de l'Organe consultatif pour la période allant d'octobre 2003 à octobre 2004, comme suit: M. Sha Zukang (Président du Conseil); M. Iouri Afanassiev (Fédération de Russie); M. Sergei Aleinik (Biélorus); M^{me} Naela Gabr (Égypte); M. Jaynarain Meeto (Maurice); M. Patrick Krappie (Afrique du Sud); M^{me} Clemencia Forero Ucros (Colombie); M. Carlos Pérez

del Castillo (Uruguay); M. Romel Adames (Panama); M. Ahmed M. Masoud Al-Riyami (Oman); M. Shaukat Umer (Pakistan); M^{me} Barbara Rietbroek (Pays-Bas); M. Steinar Lindberg (Norvège); M. François Léger (France); M^{me} Jatta Jämsen (Finlande).

G. Inscription d'organisations non gouvernementales nationales au registre conformément à la décision 43 (VII) du Conseil

12. À sa 952^e séance plénière, le 17 octobre 2003, le Conseil a été informé que, après consultations avec la Chine, le Secrétaire général de la CNUCED avait inscrit la *China Society for Promotion of the Guangcai Programme* (CSPGP) au registre des organisations non gouvernementales nationales.

H. Examen du calendrier des réunions

13. À sa 952^e séance plénière, le 17 octobre 2003, le Conseil a approuvé le calendrier des réunions pour le reste de l'année 2003 et pour le premier semestre de 2004, ainsi qu'un calendrier indicatif pour le second semestre de 2004 (TD/B/50/L.2).

I. Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour 2004

14. À sa 952^e séance plénière, le 17 octobre 2003, le Conseil a élu les pays ci-après membres du Groupe de travail en 2004: Bélarus, Bénin, Chine, Cuba, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Italie, Japon, Mexique, Oman, Pakistan, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Suisse, Venezuela et Zambie.

J. Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

(Point 10 f) de l'ordre du jour)

15. À la même séance, le Conseil a été informé que les décisions prises à sa cinquantième session n'avaient pas d'incidences financières.

K. Adoption du rapport

(Point 12 de l'ordre du jour)

16. À sa 952^e séance plénière, le 17 octobre 2003, le Conseil a pris note des rapports du Comité de session I (TD/B/50/SC.1/L.1) et du Comité de session II (TD/B/50/SC.2/L.1 et Add.1), et a décidé de les incorporer au rapport final sur sa cinquantième session.

17. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de rapport sur sa cinquantième session (TD/B/50/L.5 et Add.1 à 6), sous réserve des modifications que des délégations pourraient vouloir apporter au résumé de leurs déclarations. Il a en outre autorisé le Rapporteur à établir, selon qu'il conviendrait, le texte final du rapport ainsi que, sous l'autorité du Président, le rapport du Conseil du commerce et du développement à l'Assemblée générale.

Annexe I

ORDRE DU JOUR DE LA CINQUANTIÈME SESSION DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

1. Questions de procédure:
 - a) Élection du Bureau;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session;
 - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
 - d) Ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session du Conseil.
2. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement: accumulation de capital, croissance économique et changements structurels.
3. Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010:
 - a) Activités en faveur des PMA à l'échelle de la CNUCED;
 - b) Effets escomptés des initiatives récentes en faveur des pays les moins avancés dans le domaine de l'accès préférentiel aux marchés.
4. Développement économique en Afrique: questions se rapportant à la performance commerciale de l'Afrique.
5. Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement.
6. Coopération technique:
 - a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED (rapport du Groupe de travail sur sa quarante et unième session);
 - b) Examen d'autres rapports: rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
7. Préparation de la onzième session de la Conférence:
 - a) Création du comité préparatoire;
 - b) Approbation de l'ordre du jour provisoire de la Conférence

8. Autres questions relatives au commerce et au développement:
 - Développement progressif du droit commercial international: trente-sixième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international.
9. Suite donnée aux décisions du Conseil.
10. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
 - a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok relatif à la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2002-2003 et à l'incidence de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2004;
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil;
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil;
 - d) Examen du calendrier des réunions;
 - e) Composition du Groupe de travail pour 2004;
 - f) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
11. Questions diverses.
12. Adoption du rapport.

Annexe II

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA ONZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Président.
3. Constitution d'un comité de session.
4. Élection des vice-présidents et du rapporteur.
5. Pouvoirs des représentants à la Conférence:
 - a) Constitution de la commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la commission de vérification des pouvoirs.
6. Adoption de l'ordre du jour.
7. Débat général.
8. Renforcer la cohérence entre les stratégies nationales de développement et les processus économiques mondiaux pour la croissance économique et le développement, en particulier des pays en développement:
 - a) Les stratégies de développement dans une économie internationale mondialisée;
 - b) Le renforcement des capacités productives et de la compétitivité internationale;
 - c) La contribution effective du système commercial international et des négociations commerciales au développement;
 - d) Un partenariat pour le développement.
9. Questions diverses:
 - a) Examen périodique, par la Conférence, des listes d'États figurant dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale;
 - b) Rapport du Conseil du commerce et du développement à la Conférence;
 - c) Incidences financières des décisions de la Conférence.
10. Adoption du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale.
